

ARMOY

JANVIER 2024 Bulletin municipal

n° 73





Édito...

Chères Armoisiennes, Chers Armoisiens,

La situation économique mondiale que l'on connaît actuellement continue de peser sur notre quotidien. L'inflation et les prix de l'énergie qui restent à un niveau élevé impactent encore et toujours le pouvoir d'achat de la population, le fonctionnement des entreprises et celui des collectivités.

Le chantier du déploiement de la fibre optique se termine enfin sur notre commune. On notera cependant quelques échecs de raccordement ça et là, majoritairement dus à des gaines bouchées ou écrasées qui nécessitent l'intervention de techniciens Orange.

La population sera recensée du 18 janvier au 17 février 2024. Pour réaliser cette opération, la commune a fait appel à 3 agentes recenseuses Armoisiennes qui seront munies d'une carte officielle lors de leur passage à votre domicile. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Le travail sur l'adressage effectué en commission spéciale a récemment été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Un avis favorable a été donné à l'unanimité. Pour rappel, ce qu'on nomme adressage renvoie au fait de donner un nom à l'ensemble des voies publiques de la commune, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ainsi que la numérotation des locaux adressables (Article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février 2023). Par conséquent, certains habitants vont changer d'adresse et de numérotation. Une réunion publique d'information aura lieu le 2 février 2024 pour les personnes concernées.

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), a missionné la société G. Environnement pour l'étude de notre ancienne décharge communale et ses potentiels rejets vers les eaux superficielles voisines (ruisseau des mouilles à l'aval de la décharge et la source à l'amont de la décharge). L'absence d'indices de glissement de terrain actif et de production de lixiviats et de biogaz suggère que les transferts de pollution et les risques associés sont nuls. Le rapport est disponible sur le site de la commune (<https://armoy.fr/vivre-a-armoy/environnement/eau-et-assainissement/> - voir les documents utiles).

Thonon Agglomération interviendra sur ce secteur en 2024, principalement pour des raisons de sécurité, mais aussi afin de limiter le rejet d'eaux pluviales responsables de l'érosion. Des études visant à favoriser l'infiltration de ces eaux pluviales en amont au niveau du chef-lieu sont en cours.

L'année 2023 nous aura permis de réaliser le passage piétons et la chicane route de l'Ermitage, le sens unique et le passage piétons chemin des chartreux, la chicane pour limiter la vitesse à l'entrée de bois de ville, la construction d'un chalet pour les jardins partagés. La console droite de l'auvent de l'entrée de l'église, la peinture des consoles et le balancier des cloches ont été changés. Divers travaux ont été menés : de réfection sur les balcons de la maison Sansonnet et de peinture avec le traçage au sol sur une grande partie de la commune. L'électricité de la mairie actuelle a été remise aux normes et la rambarde située sur le parapet des balcons menant à la cuisine ont été rehaussés. Des radiateurs ont été changés à la bibliothèque. Les travaux routiers avec l'épandage d'émulsion de bitume et de gravillons sur les surfaces ponctuelles à traiter ont été réalisés sur les derniers tronçons : Impasse de la Ferme, Impasse de la Mense, chemin de la Procession, route du Bois de la Ville, chemin de la Pépinière et route de la Chavanne.

Chantiers encore : c'est parti pour la construction de la nouvelle mairie ! Je tiens à remercier les différents acteurs qui ont apporté leur soutien financier : l'Etat, la Région et le Département.

Je tiens à remercier le personnel communal tant technique qu'administratif pour leur efficacité et leur engagement de tous les jours.

L'année 2024 sera l'année des élections Européennes, prévues le 9 juin prochain. Que cette nouvelle année vous garde loin de la maladie, du stress et des blessures et vous procure du bonheur et de la joie. Au nom de l'ensemble du conseil municipal et en mon nom, je vous souhaite une très belle année 2024.

Patrick BERNARD

SOMMAIRE

- > Page 2 **EDITO**
- > Page 3 **URBANISME**
- > Pages 4-7 **COMPTES-RENDUS**
- > Pages 8-10 **ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ**
- > Pages 11-17 **VIE MUNICIPALE**
- > Page 18 **TRAVAUX**
- > Pages 19-23 **THONON AGGLO**
- > Pages 24-27 **ART ET CULTURE**
- > Page 28 **CCAS**
- > Pages 29-39 **VIE ASSOCIATIVE**
- > Pages 40-41 **SANTÉ PUBLIQUE**
- > Pages 42-43 **PROJETS**
- > Pages 44-45 **PAGE JEUX - ÉTAT CIVIL**
- > Pages 46-47 **COMMERCES**
- > Page 48 **INFOS PRATIQUES**

INFOS

- Mairie : 202, route du Bois de la Cour
- Heures d'ouverture :
Lundi : 9 h / 12 h - 13 h 30 / 16 h
mardi : 9 h / 12 h
mercredi : fermé
jeudi et vendredi : 9 h / 12 h
- Tél. 04 50 73 95 74 - Fax 04 50 73 98 57
- Mail : mairie@armoy.fr - Site : www.armoy.fr
- Permanences du maire : sur rendez-vous

> Directeur de la publication :

Philip Larcher

> Comité de rédaction :

Patrick Bernard, Martine Abdoun,
Agnès Hubert, Philip Larcher,
Martine Sieger

> Création et impression :

Fillion Imprimerie

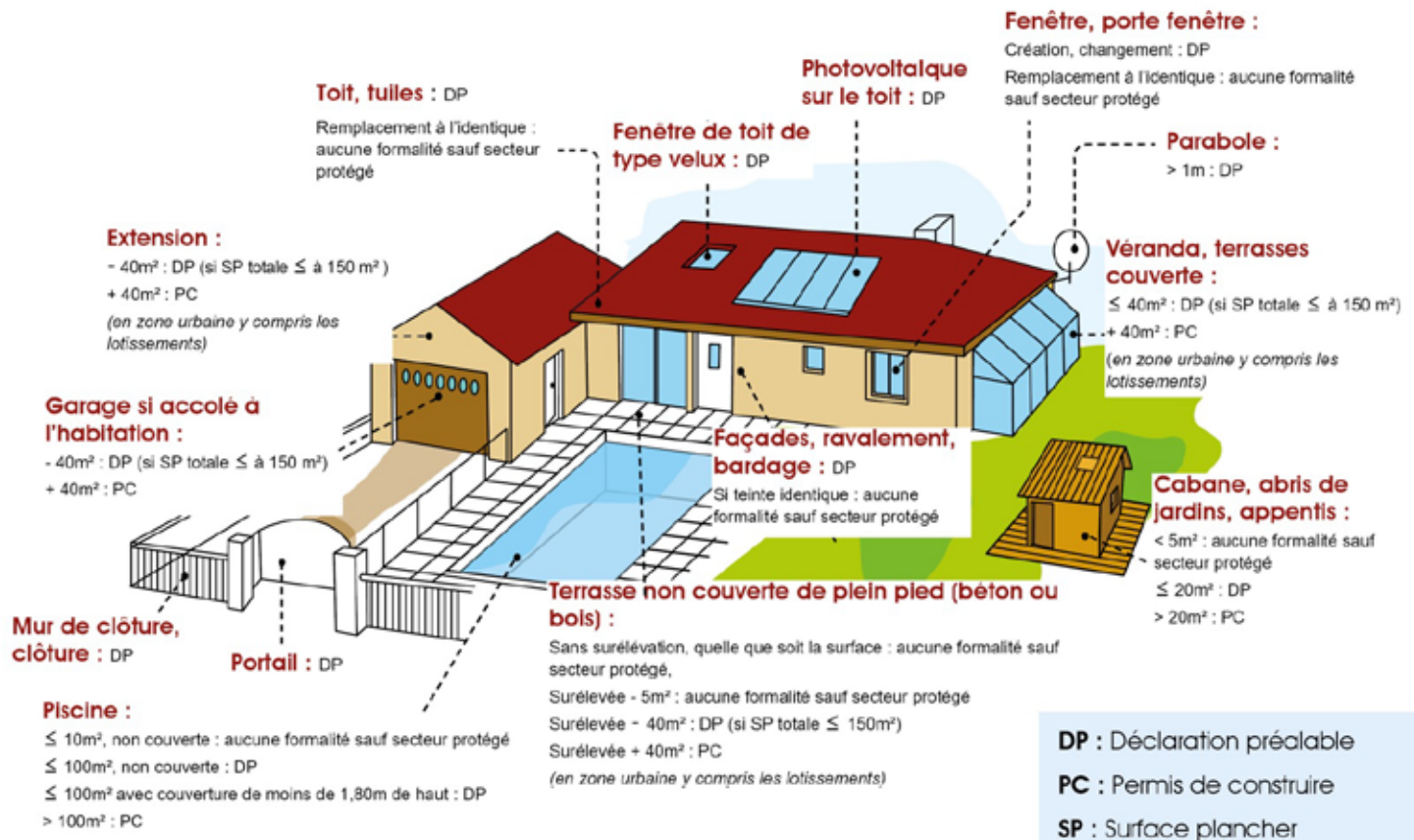
Nous vous rappelons que tous les travaux extérieurs sont soumis à autorisation par le service urbanisme

Les documents à utiliser sont :

- Le Cerfa n° 13406*12 pour un permis de construire d'une maison individuelle et/ou ses annexes (construction neuve, agrandissement ou démolition) avec obligation d'avoir recours à un architecte pour toute surface de plancher supérieure à 150 m².
- Le Cerfa n° 13703*11 pour les déclarations préalables (extension, modification de l'aspect extérieur, changement de menuiserie, piscine, abri de jardin, garage, édification de clôture, etc.).
- Le Cerfa n° 13702*10 pour les déclarations préalables (lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager).

Attention, même si vos travaux ou installations ne nécessitent pas de déclaration, vous devez impérativement respecter le règlement du PLU. Par exemple, si vous désirez installer un jacuzzi dans votre jardin, il faudra respecter un recul de quatre mètres par rapport à la limite séparative de votre parcelle si vous êtes en zone UHH.

Vous pouvez consulter le Plan Local d'Urbanisme sur le site internet de la commune ou sur le site internet de Thonon Agglomération. Le PLU est également consultable en mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2023

Finances locales - Fiscalité

Modification du régime de la taxe d'aménagement

CONSIDÉRANT que l'article L. 331-15 du Code de l'Urbanisme prévoit que le taux de la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement peut être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs par une délibération motivée, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées dans ces secteurs,

CONSIDÉRANT que la zone UH h du centre village est un secteur à forts enjeux urbains et nécessite, en raison de l'importance de projets immobiliers dans ce secteur, la réalisation de travaux d'équipements publics conséquents et coûteux, visant en premier lieu à augmenter la capacité d'accueil des équipements scolaires ;

CONSIDÉRANT qu'une fraction de ces travaux ou équipements est nécessaire aux besoins des futurs usagers des constructions à édifier dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que la maîtrise de l'urbanisation passe par la maîtrise des équipements publics nécessaire au bon fonctionnement de la commune, notamment par la maîtrise de leur financement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Modifie le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 8% sur le secteur tel qu'identifié et présenté en annexe par référence aux documents cadastraux ;

Dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement est établi à 5%.

Article 2 : Il n'est pas fixé d'exonérations facultatives.

Article 3 : Indique que la présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit d'année en année en l'absence d'une nouvelle délibération dans le délai prévu au premier alinéa de l'article L.331-14 du Code de l'Urbanisme.

Finances locales - Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal,

- ATTRIBUE la subvention annuelle aux associations figurant sur le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS.....	Montant de la subvention
AS ARMOY - LE LYAUD	2 000.00 €
AS COMMUNALE DE CHASSE.....	200.00 €
AS PARENTS D'ÉLÈVES.....	1 500.00 €
AS FESTIVAL DE THÉÂTRE.....	400.00 €
COMITE DES FÊTES	350.00 €
FOYER RURAL CULTUREL.....	2 000.00 €
GOUTTES DE VIE	700.00 €
ÉCHO DU HAUT CHABLAIS	300.00 €
MUTAME.....	39.00 €
PERRI FUN GLISS	188.00 €
FÉDÉRATION NATIONALE DES DÉPORTÉS	150.00 €

Commande publique - Marchés publics

Construction nouvelle mairie - Maîtrise d'œuvre

Avenant N°1

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle mairie, passé en procédure adaptée, a été signé le 28 octobre 2021 pour un forfait provisoire de rémunération 120 450 € H.T. basé sur un taux de rémunération de 10,95 % et un montant estimé des travaux de 1 100 000 € H.T.

Le coût des travaux tel qu'il résulte de la consultation s'élève à la somme de 1 430 000 € H.T. Il convient donc de procéder conformément au C.C.A.P. du marché à la fixation du forfait définitif de rémunération par voie d'avenant. Monsieur le Maire précise que le dépassement du seuil de tolérance prévu à l'article 15 du C.C.P. résulte de circonstances que le maître d'œuvre ne pouvait prévoir, à savoir la très forte hausse des matières premières liée à la crise économique.

Dans ces conditions le forfait de rémunération de l'atelier F sis à Thonon-les-Bains s'établit comme suit :

Montant estimé des travaux	1 100 000 €
Taux de rémunération	10,95 %
Forfait provisoire de rémunération	120 450 €
Montant définitif des travaux	1 430 000 €
Taux de rémunération	10,00 %
Forfait définitif H.T. de rémunération	143 000 €
Montant H.T. de l'avenant N°1	22 550 €

Administration Générale

Dénomination place publique de l'Ermitage

La dénomination des voies communales et des lieux publics relève de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Les travaux de réaménagement de la route de la Chavanne à l'Ermitage ont permis de créer une place publique aménagée avec un bassin et des massifs de fleurs.

La Commission ad-hoc propose de donner à cette place publique le nom de Place Humbert de Savoie.

A la fin du XIVe siècle, la Cour de Savoie a fait du Château de Ripaille sa résidence principale. La forêt qui allait d'Armoiy à Thonon s'appelait alors « bois de Lonnes » qui deviendra Lonnaz en savoyard. Cette forêt était le terrain de chasse favori des Comtes de Savoie. Suite à un accident de chasse, le Comte Amédée VII meurt le 1^{er} novembre 1931 à l'âge de 31 ans.

En souvenir de l'accident, son fils illégitime, Humbert de Savoie fera bâtir dans la forêt de Lonnes dès 1413, un monastère bénédictin qui prendra le nom d'Ermitage de Lonnes. En donnant son nom à cette place publique, la municipalité souhaite rendre hommage à l'histoire locale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De nommer « Place Humbert de Savoie », la place publique située à l'Ermitage.

Domaine et patrimoine - Acquisition

Parcelles sur Lonnaz AC 98p-99p

Monsieur le Maire,

PROPOSE d'approuver l'acquisition à l'amiable d'une parcelle de terrain sise « Sur Lonnaz », route de l'Ermitage, d'une surface de 24 m² environ issue des parcelles AC 98p et AC 99p, appartenant à Mme Geneviève BURY et M. Denis FAVRE au prix de 180 euros le m² ;

AJOUTE que cette acquisition a pour objectif principal de permettre la réalisation de travaux de sécurisation de l'intersection de la route de l'Ermitage et du chemin de Verglaise en permettant une meilleure visibilité ;

PRESENTE aux membres du Conseil les documents d'arpentage et l'emprise des parcelles que les propriétaires concernés sont prêts à céder ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont formulé leurs accords auprès de la Commune consistant à céder à titre onéreux un détachement de parcelle faisant partie de leurs propriétés privées ;

DÉCIDE d'acquérir au prix de 180 € le m² les parcelles suivantes :

Propriétaires indivision : M. FAVRE Denis, 29 allée du Fier, 74370 Annecy et Mme BURY Geneviève, 169 route des Jonquilles, 74250 Ville-en-Sallaz

Section	N° Parcelle	Adresse	Superficie
AB	98p (pour partie) 99p (pour partie)	« surLonnaz »	Environ 0a24ca
		TOTAL	0a24ca

Au prix de 180 euros le m².

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2023

Urbanisme - Document d'urbanisme

Débat sur les orientations générales du projet

d'aménagement et de développement durables (PADDi)

Le projet d'aménagement et de Développement Durables (PADD) est une composante à part entière du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HM). Le PADDi est un document primordial dans l'élaboration d'un projet pour le territoire en ce qu'il a pour fonction d'être un outil permettant d'exposer les intentions de l'Agglomération pour les années à venir et de réunir les différents projets en termes d'aménagement du territoire.

Ce document, qui s'insère entre le rapport de présentation et le règlement, permet de faire du PLUi-HM un document de synthèse entre l'urbanisme réglementaire, encadrant l'acte de construire et l'urbanisme de projet qui est fortement mis en avant et qui doit traduire une volonté politique pour l'aménagement du territoire. L'enjeu est d'avoir à disposition un projet de vie global pour l'avenir du territoire, faisant le lien vers l'urbanisme opérationnel.

Le PADDi définit ainsi les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et

forestiers, et de prévention ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Ce document est donc le résultat d'une volonté politique tout en étant partagé avec les habitants. En effet, au cours de l'élaboration du PLUi-HM, la concertation doit permettre de faire émerger un consensus autour du projet global pour l'avenir du territoire. Le PADD, avant d'être un document technique, est ainsi destiné à l'ensemble des citoyens : son rôle est de décrire des orientations générales permettant un développement cohérent, équilibré et durable du territoire.

Après avoir exposé le PADDi, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas de valider le PADDi, mais d'en débattre. A ce titre, il déclare le débat ouvert :

Monsieur le Maire rappelle que le travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a donné lieu à plusieurs réunions jusqu'à présent sous forme de COPILs, ateliers divers, associant des élus titulaires et suppléants et devant garantir la participation des 25 communes dans chacune des séances.

La première impression générale exprimée au début du débat sur le PADDi porte sur le fait que tout est centralisé sur l'urbain et le périurbain au détriment des communes rurales. En ressort un sentiment « de ne pas être concerné ».

Axe 1 : Une armature urbaine équilibrée, au sein de laquelle chaque niveau joue un rôle

Le développement urbain est privilégié au détriment des villages, néanmoins, la commune devra produire 21 logements aidés. Or la réduction de la consommation foncière notamment en zone rurale limite fortement cette production dans le futur. La commune ne disposant pas de réserve foncière constructible permettant l'implantation de nouvelles constructions et les seules réserves foncières appartenant à des propriétaires privées, il n'est pas facile pour la mairie d'en assurer la maîtrise (en dehors des OAP). Il est bien noté que l'effort de solidarité pour permettre à des jeunes, des familles en difficultés et/ou monoparentales de se loger est ainsi réparti sur l'ensemble du territoire mais la mise en œuvre est difficile si les villages n'ont pas vocation à se développer en raison de l'impossibilité d'étendre les zones constructibles.

Bien que désigné en village, la commune a formulé des propositions en matière de construction d'une école, d'une crèche, d'une maison intergénérationnelle et sollicité des classements adéquats.

Le sentiment est que le projet de PADDi met tout en œuvre sur « les pôles urbains » notamment en matière de transport en commun.

Axe 2 : Des mobilités complémentaires et moins carbonées, conciliant les déplacements de toute nature

De manière générale, les élus espèrent la mise en place d'une offre complémentaire de bus sur le territoire communal. Ils ont bien compris la volonté de limiter la circulation à Thonon-les-Bains par la construction d'un parking relais avec un tarif attractif. Ils constatent que le Léman express est saturé et qu'il conviendrait d'agir en développant des trains à deux étages préférentiellement au développement

de nouvelles voies ferroviaires. Ils notent également que le coût mensuel de 300 € du parking de la gare de Thonon est dissuasif.

De même, le « tout à vélo » ne concerne pas les villages car concentré sur les pôles urbains.

Aussi, il ne semble pas cohérent de restreindre les mobilités et la pollution et de tout centraliser sur des pôles vers lesquels les gens se déplaceront ou il conviendrait alors de multiplier les pôles. En termes de mobilité, la circulation intense en provenance des vallées n'a pas été considérée alors même que la population est contrainte de s'éloigner pour se loger.

Axe 3 : Un habitat de qualité, accessible à tous et à toutes les étapes de la vie

Concernant l'habitat, il convient en effet de mettre en œuvre un habitat de qualité pour tous les logements, y compris les logements aidés.

Monsieur le Maire demande la prise en compte des projets d'installation d'une maison intergénérationnelle, une école et une crèche sur le territoire communal.

Axe 4 : Un capital environnemental paysager et patrimonial commun

Pas de remarques

Axe 5 : Une agglomération vivante où l'on peut produire, travailler, consommer et accéder aux services

Développer l'attractivité pour de nouveaux investisseurs entretient le dynamisme démographique du territoire alors même que les communes n'arrivent plus à répondre à la demande croissante de logements, et, que les alertes sur la pénurie d'eau se multiplient.

L'absence de bassin d'emploi ne permet pas de rapprocher lieux de résidence et lieux de travail en recourant aux mobilités plus durables et transforme les villes et villages en cités dortoirs. Outre cela, les grilles tarifaires notamment dans le secteur public, ne permettent pas de maintenir l'attractivité du territoire face au territoire suisse.

Le PADDi détermine le futur de l'agglomération dans son ensemble pour les 10 ou 15 ans à venir. Les enjeux d'habitat et de mobilité ont bien été pris en compte mais le volet économique est insignifiant.

Conclusion

Les élus souhaitent définir leurs priorités et que l'intérêt communal, au regard de son développement, soit examiné et pris en compte au niveau intercommunal.

De manière plus générale, les élus espèrent être impliqués dans l'élaboration du règlement du PLUi de façon à ce que les projets communaux soient considérés et que l'échelon communal conserve une certaine autonomie.

Après ces échanges, Monsieur le Maire clôt le débat.

Monsieur le Maire rappelle enfin que ce PADD fait l'objet d'un débat dans les Conseils Municipaux des 25 communes, et qu'à la suite, une Conférence Intercommunale des Maires (CIM) se tiendra, afin de faire le bilan sur les demandes d'évolution de ce PADDi. Celui-ci pourra donc être redébatu sur la base d'une version mise à jour, et ce dans une démarche collaborative et itérative de la construction de ce document cadre pour le PLUi-HM.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023

Commande publique - Constitution d'un groupement de commandes - Installation dispositifs de vidéoprotection

En vue d'une mutualisation efficace des moyens et afin d'obtenir des économies d'échelles, il est acté de constituer lorsque cela est possible des groupements de commandes pour la satisfaction de besoins communs à l'échelle de Thonon Agglomération

Dans le cadre de la politique de sécurité, de prévention de la délinquance et d'amélioration de la tranquillité publique, la commune propose d'étendre et d'assurer la maintenance d'un système de vidéoprotection avec pour objectifs :

- De dissuader le passage à l'acte délinquant,
- D'améliorer le sentiment de sécurité des habitants,
- De servir le travail d'enquête des forces de l'ordre,
- Et de faciliter l'administration de la preuve en justice.

Il s'agit d'un projet mené en coopération avec les forces de l'ordre, coordonné au niveau de l'agglomération pour favoriser la mutualisation entre les collectivités dans un intérêt financier et un intérêt opérationnel.

En consolidant le maillage territorial d'équipements de vidéoprotection, en assurant que la performance du parc existant soit optimale, chacun œuvre à renforcer l'efficacité du dispositif pour tous.

Compte tenu de ce besoin commun, il est proposé au Conseil municipal de constituer, un nouveau groupement de commandes régit par les articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique, pour une durée de 4 ans, à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'installation, de maintenance et de travaux de génie civil, portant les dispositifs de vidéoprotection sur la commune d'Armoay.

Personnel communal - Recensement de la population Création de trois postes d'agents recenseurs

Le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer trois emplois d'agents recenseurs, afin de réaliser les opérations du recensement du 18 janvier 2024 au 17 février 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

La création d'emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels à raison de :

- trois postes d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, du 3 janvier 2024 au 17 février 2024 dont la rémunération est fixée, comme suit :

Feuille de logement	0.80 euros
Bulletin individuel	1.50 euros
Journée de formation – tarif horaire brut	11,52 euros
Tournée de reconnaissance – tarif horaire brut	11,52 euros
Frais déplacement - Forfait kilométrique	110.00 euros
Prime de bonne finition (0 à 100 %)	300.00 euros

Finances communales - Prêt de matériel aux associations Instauration d'une caution

Monsieur le Maire,

Informe l'assemblée qu'il est fréquent que la municipalité soit sollicitée pour un prêt de chaises, tables ou chapiteau dans le cadre de l'organisation de festivités par une association.

Il propose que ce service continue à être rendu gratuitement aux seules associations, en excluant les particuliers, mais qu'une caution soit exigée.

Monsieur le Maire présente le projet de formulaire de demande de prêt de matériel devant être complété par les associations.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le prêt de matériel pour les associations communales ou intercommunales.

DIT que ce service sera rendu gratuitement aux associations et qu'une caution sera exigée dans les conditions suivantes :

Monsieur le Maire déplore de devoir arrêter le prêt de matériel aux particuliers. Il explique que d'une part le matériel est régulièrement rendu en mauvais état et d'autre part les retards lors du retrait ou le retour du matériel ainsi que l'absence de véhicule adapté pour le transport du matériel emprunté pénalisent les services techniques.

Domaine et patrimoine - Ensemble polyvalent Approbation règlement intérieur, des conditions d'utilisation et de la convention d'organisation du service de sécurité

Monsieur le Maire, la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives. L'utilisation prioritaire est réservée pour les besoins des services municipaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Rappelle à l'assemblée que l'ensemble polyvalent est mis à disposition de différents utilisateurs qui en font L'ensemble polyvalent pourra également être mis à disposition des habitants de la commune exclusivement pour l'organisation de réunions privées à caractère familial. Ces utilisateurs ne sont pas prioritaires.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être actualisées afin que les mises à dispositions à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales mais également pour prendre en compte les obligations en matière d'organisation du service de sécurité lors des manifestations ou activités au sein de l'établissement n'excédant pas 300 personnes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la mise à disposition de l'ensemble polyvalent ;

APPROUVE le règlement intérieur de l'ensemble polyvalent tel qu'il figure en annexe ;

APPROUVE les conditions d'utilisation de l'ensemble polyvalent telles qu'elles figurent en annexe ;

APPROUVE la convention d'organisation du service de sécurité au sein de l'ensemble polyvalent telle qu'elle figure en annexe.

Domaine et patrimoine

Régularisation de l'emprise foncière

Impasse de la Mense

Monsieur le Maire,

PROPOSE d'approuver l'acquisition à l'amiable de deux parcelles de terrain sise impasse de la Mense, parcelle numéro 138 section AA et parcelle numéro 140 section AA d'une surface respective de 0a 17ca et 0a 67ca, appartenant à M. LAPLACE Claude, parcelles cédées à titre gratuit ;

AJOUTE que cette acquisition a pour objectif principal de permettre la réalisation de travaux de sécurisation de l'intersection du chemin des Chartreux et de l'impasse de la Mense en permettant une meilleure visibilité ;

PRÉSENTE aux membres du Conseil le plan de division parcellaire et l'emprise des parcelles que le propriétaire concerné est prêt à céder ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

CONSIDÉRANT que le propriétaire a formulé son accord auprès de la Commune consistant à céder à titre gratuit un détachement de parcelle faisant partie de sa propriété privée ;

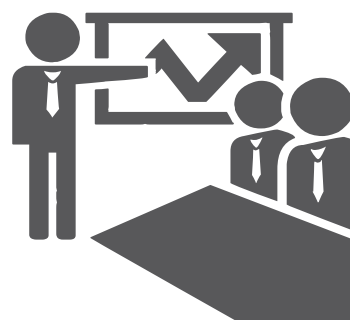
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et sur sa proposition ;

DÉCIDE d'acquérir les parcelles suivantes :

Propriétaires indivision _ M. LAPLACE Claude, 52 impasse de la Mense, 74200 Armoy

Section	N° Parcelle	Adresse	Superficie
AA	138	« Impasse de la Mense »	0a 17ca
AA	140	« Impasse de la Mense »	0a 68ca
	TOTAL		0a 85ca

Cession à titre gratuit.



RÉCUPÉRATION DES EAUX DE PLUIE

QUE DIT LA LOI ?

Récupérer les eaux de pluie semble être une aubaine pour faire des économies. Mais ce geste économique et écologique pourrait vous coûter cher si vous ne respectez pas la réglementation.

En quoi consiste la récupération des eaux de pluie ?

Il existe plusieurs types d'eaux pluviales, mais celle qui nous intéresse correspond aux eaux pluviales considérées comme "non polluées", c'est-à-dire les eaux collectées en aval des toitures non accessibles. Autrement dit, il s'agit de l'eau de pluie qui ruisselle sur votre toiture à condition que celle-ci ne soit pas atteignable (sauf pour assurer son entretien).

Vous pouvez récupérer et stocker l'eau de pluie par le biais d'une cuve, qu'elle soit hors-sol ou enterrée. Cette dernière présente généralement une plus grande capacité de stockage.

Quel usage puis-je faire de ces eaux ?

L'utilisation d'eau de pluie pour votre usage personnel est autorisée, à certaines conditions.

Pour les utilisations à l'extérieur de votre habitation, vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement. Vous pouvez ainsi arroser votre jardin, nettoyer votre terrasse ou encore laver votre voiture avec cette eau.

En revanche, si vous comptez en faire un usage à l'intérieur de votre logement, celui-ci sera limité aux cas suivants :

- Remplir la chasse d'eau de vos WC
- Laver vos sols
- Laver votre linge, à condition d'utiliser un dispositif de traitement de l'eau adapté

Attention, ces autorisations deviennent caduques si votre toit contient de l'amiante-ciment ou du plomb !

Enfin, même si nous avons tous conscience que l'eau de pluie n'est pas potable, il convient de rappeler qu'il est strictement interdit de la consommer. Cela signifie que vous ne pouvez pas en boire, mais aussi que vous n'êtes pas autorisé à cuisiner ou à laver la vaisselle avec.

Le service public précise cependant que les produits cultivés dans votre jardin restent propres à la consommation si vous les arrosez avec les eaux pluviales.

Quelles sont les conditions d'installation et de sécurité ?

La récupération et le stockage des eaux de pluie nécessitent une installation spécifique et sont soumises à des réglementations.

Ainsi, rappelons que l'eau récupérée ne peut provenir que du ruissellement d'une toiture non accessible et

que son stockage doit être effectué dans une cuve, qu'elle soit hors-sol ou enterrée.

Ajoutons qu'il est interdit d'appliquer un produit anti-gel dans votre cuve de stockage.

Enfin, votre équipement doit être installé de préférence à proximité d'une toiture ou d'une gouttière.

Si vous comptez utiliser l'eau de pluie à l'intérieur de votre habitation, d'autres conditions s'ajoutent aux précédentes.

Les robinets destinés à l'utilisation de l'eau pluviale doivent être clairement identifiés et identifiables.

De plus, ces robinets doivent pouvoir être verrouillés et leur ouverture doit se faire avec un outil spécifiquement prévu à cet effet et ne restant pas attaché en permanence au robinet.

Il est à noter par ailleurs qu'il est interdit d'installer des robinets distribuant de l'eau de pluie dans la même pièce que des robinets distribuant de l'eau potable, à l'exception des caves, sous-sols et garages.

En outre, il est obligatoire d'afficher une plaque de signalisation indiquant « Eau non potable » accompagnée d'un pictogramme explicite à proximité de chaque point de soutirage d'eau de pluie et de chaque WC alimenté par cette eau.

Pour terminer, si votre équipement est raccordé au réseau d'assainissement collectif (tout-à-l'égout), vous devrez déclarer votre équipement auprès de votre mairie. C'est le cas si vous réutilisez les eaux pluviales à l'intérieur de votre habitation.

Il est d'ailleurs à noter que ces eaux étant rejetées dans le réseau d'assainissement, elles sont donc soumises à la redevance assainissement.

ENTRETIEN, SUIVI ET CONTRÔLE DE MON INSTALLATION

L'utilisation de l'eau de pluie à l'intérieur de votre habitation nécessite des **mesures d'entretien régulières** de votre installation.

En effet, vous devez entretenir vos équipements de récupération à des intervalles réguliers et noter toutes les opérations d'entretien dans un carnet d'entretien sanitaire pour en assurer le suivi.

Côté entretien, vous devrez en effectuer deux types :

- **Une vérification tous les 6 mois** pour vous assurer de la propreté des équipements, vérifier la présence de la plaque signalétique indiquant que l'eau est non potable et vous assurer qu'il n'y a pas de connexion entre le réseau destiné à la consommation et le réseau de distribution d'eau de pluie.
- **Un entretien annuel** afin d'effectuer ou de faire effectuer le nettoyage des filtres et la vidange, le nettoyage et la désinfection de la cuve de stockage ainsi que la vérification des vannes et robinets de soutirage, et les faire réparer si besoin.

Concernant le suivi, vous devez impérativement **tenir à jour un carnet d'entretien sanitaire** contenant les informations suivantes :

- Le nom et l'adresse de l'entreprise chargée de l'entretien si vous ne le faites pas vous-même
- Le plan détaillé des équipements de récupération d'eau de pluie
- La fiche de mise en service

- Les dates des vérifications et opérations d'entretien effectuées
- Le relevé mensuel des index des systèmes d'évaluation des volumes d'eau de pluie utilisés à l'intérieur des bâtiments raccordés au réseau de collecte des eaux usées.

Si vous êtes propriétaire et louez votre habitation, vous devez informer votre locataire du fonctionnement du système de récupération des eaux de pluie.

De plus, en cas de vente de votre logement, vous devrez informer l'acheteur de l'existence de votre installation.

Enfin, votre système de collecte des eaux de pluie peut faire l'objet d'un contrôle effectué par un agent technique du réseau d'eau potable de votre mairie. Il est à savoir que les frais de ce contrôle sont à votre charge.

Si le contrôle révèle un risque de contamination du réseau public de distribution, vous êtes tenu de prendre

les mesures de protection prescrites par l'agent technique. En cas de refus, le maire peut ordonner la fermeture de votre branchement, éventuellement en faisant appel à la force publique.

Nous conseillons néanmoins de ne pas jouer au plus têtue en cas de contamination ou risque de contamination du réseau d'assainissement puisque l'amende qui vous attend est très salée. En effet, le Code de la Santé Publique prévoit que « Le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation [...] est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

JARDIN PARTAGÉ

Une nouvelle saison s'achève pour les jardiniers du Jardin des Huchettes. Ils ont dû faire face à la sécheresse et à une période de canicule intense. Deux cuves de 1000 litres chacune ont été raccordées à la gouttière de la cure pour récupérer l'eau de pluie, et le chalet mis en place pour abriter les outils de jardin. Malgré les efforts pour gérer l'eau de manière très économe, les plantations ont beaucoup souffert des conditions climatiques.

On peut remarquer que les personnalités des uns et des autres s'expriment à travers leurs plantations et la gestion de leur parcelle individuelle.

Un gros tas de compost apporté par le SIVOM a été une aubaine pour les jardiniers qui y ont mis des plants de cucurbitacées, qui se sont extrêmement bien développés, notamment une courge géante qu'ils se sont partagée.

Les enfants ont créé un joli massif de fleurs qu'ils ont surnommé le « rond-point ». L'année prochaine, il est prévu un deuxième rond-point d'herbes aromatiques.



INSOLITE À ARMOY

Il fait bon vivre à Armoiy. Pour preuve, nous avons depuis quelques mois un nouveau résident et pas des moindres, il s'agit d'un Urubu à tête rouge aussi appelé vautour Aura, espèce d'oiseau de proie du genre cathartes de la famille des cathartidae. Il possède la plus vaste aire de répartition des vautours. Il est présent du sud du Canada jusqu'au sud de l'Amérique du sud. Il vit dans des endroits découverts, près des forêts où il peut nicher. Ce nécrophage se nourrit essentiellement de charognes. Son envergure peut faire jusqu'à 183 cm, sa longueur 81cm et son poids 1,4 kilogramme. Nous savons que cet Urubu vient des aigles du Léman, il est bagné et ils savent qu'il réside à Armoiy.



REPAIR CAFÉ

La fondation internationale "Repair'Café" œuvre pour la réutilisation de nos objets du quotidien en offrant la possibilité aux particuliers de s'associer avec des bénévoles passionnés de réparations en tout genre afin de réparer le petit matériel électroménager, les appareils électriques et électroniques ou, plus largement, tout objet réparable.

"Repair'Café" sera présente à la salle polyvalente d'Armoy, le samedi 16 mars de 10 h 00 à 15 h 00. Des bénévoles experts vous aideront, gratuitement, à réparer ce que vous apporterez et à défaut d'y parvenir, vous offriront un agréable moment d'échanges, d'information et de convivialité autour d'une boisson. Pour mieux connaître cette fondation, merci de visiter le site internet "repaircafe.org/fr". Nous vous attendons nombreux à cet évènement.

Pour en savoir plus sur l'organisation de cet évènement, vous pouvez aussi contacter :

Marc POIGNANT

82 , chemin des Passieux, Armoy

Tél. 06 75 74 75 61

E-mail: poignant.marc@gmail.com



Allianz



Laetitia LOLLIOZ

Agent Général
06 01 32 21 73

1, av. du Vernay - 74200 THONON
Tél. +33 (0)4 50 71 01 43 - lollioz.thononlesbains@allianz.fr
Orias n°16006216

Conseils en diététique
et micronutrition
Matériel médical
Oxygénothérapie - Orthopédie
Location - Livraison à domicile



Valérie et Mario LACAVA - Tél. 04 50 70 51 93
pharmaciedenoyer@perso.alliadis.net
388, av de Thonon - Noyer - 74200 Allinges

Boucherie d'Armoy

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Benoît Favier-Bosson
3565 Chef-lieu - 74200 Armoy - Tél. 04 50 17 49 91

LA BASE ADRESSE LOCALE (BAL) ET L'ADRESSAGE

Jusqu'ici uniquement imposée aux communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février 2022. Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune.

L'article 169 de la LOI 3DS1 reconnaît pleinement la compétence de la commune en matière d'adresse.

Le conseil municipal est clairement en charge des dénominations des voies et lieux-dits et de leur numérotation. C'est une obligation pour toutes les communes.

Toutes les voies, publiques ou privées, ouvertes à la circulation (c'est-à-dire non fermées par un portail ou une clôture) doivent être nommées par décision du Conseil Municipal.

« Les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L. 321-4 du code des relations entre le public et l'administration. »

Après délibération du Conseil Municipal, la commune publiera une Base d'Adresse Locale officielle qui aura pour effet de mettre à jour la Base d'Adresse Nationale, actuellement partiellement erronée (fausses dénominations des voies, numérotation incorrecte).

Afin d'améliorer la géolocalisation et la navigation pour de nombreux organismes tels que les services de secours et de sécurité, les services de distribution de courriers ou de livraison ainsi que les services de

fourniture d'énergie ou de télécommunication, il convient d'attribuer un numéro à chaque bâtiment. La numérotation avec des suffixes : bis, ter, ou avec des lettres, est désormais à proscrire. La numérotation métrique (distance par rapport au début de la voie) est utilisée sur l'ensemble des voies nommées.

Seront entre autres concernées toutes les personnes :

- partageant une même adresse (même numéro sur une voie communale ou départementale, ou privée),
- ayant une numérotation non conforme (distance incohérente, numéros pairs/impairs du mauvais côté ou non chronologiques).

Le conseil municipal a choisi des noms pour les voies privées en privilégiant les références historiques, la mappe sarde, les anciens toponymes, ou les essences de végétaux notables dans le quartier.

Même si la commune n'est plus tenue de payer la première plaque de numéro, le conseil municipal a décidé d'offrir à chaque habitation la plaque avec le numéro qui lui sera attribué. Les habitants concernés devront récupérer leur plaque de numéro en mairie où des permanences spécifiques seront organisées. Ils recevront également un courrier de la mairie, qui contiendra toutes les informations nécessaires pour effectuer ce changement d'adresse, ainsi qu'un certificat d'adressage.

Une réunion publique est programmée le 2 février 2024 pour donner toutes les informations nécessaires et répondre à toutes les questions des habitants.

1 LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.



LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les bruits de voisinage comprennent, entre autres, les bruits engendrés par les chantiers, les appareils hi-fi, les tondeuses et autres matériels à moteur ainsi que les cris et les aboiements. On entend par bruit de voisinage les sons qui causent un trouble excédant les inconvénients normaux du voisinage.

C'est pourquoi, afin de préserver le bien-être de tous, il est utile de rappeler la réglementation locale :

- Arrêté municipal n° 96/01 du 16 mai 1996 : l'utilisation des tondeuses à gazon, taille haies, motoculteurs, tronçonneuses, ... **EST INTERDITE LES DIMANCHES ET JOURS FERIÉS.**
- Arrêté préfectoral n° 324DDASS/2007 du 26 juillet 2007 : les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ... ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8 h à 20 h et les samedis de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.**

En ce qui concerne les jours ouvrables, il paraît souhaitable, dans la mesure du possible, d'éviter l'usage de tels matériels entre 12 h et 14 h et après 19 h.



Quant aux aboiements, les propriétaires de chiens doivent prendre les dispositions nécessaires afin que ceux-ci n'aboient pas toute la journée, durant leur absence.



- Ne pas laisser divaguer les chiens à proximité des troupeaux
- Bien prendre soin de refermer les parcs derrière soi.

**EN CAS D'URGENCE
CONTACTER LA MAIRIE
ET NON LES POMPIERS**

PLANTATION EN LIMITE DU DOMAINE PUBLIC

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

Certaines propriétés riveraines ou voisines de croisements, virages ou points dangereux, peuvent être frappées de servitudes destinées à assurer une meilleure visibilité (article L114-1).



RECENSEMENT 2024

LE RECENSEMENT DE LA POPULATION D'ARMOY AURA LIEU DU 18 JANVIER 2024 AU 17 FÉVRIER 2024

Un agent recenseur (formé par l'Insee) se présente chez les personnes à recenser pour leur remettre leurs identifiants de connexion au site de recensement. Consulter le site le-recensement-et-moi.fr

Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne disposent pas d'un accès internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Il est muni d'une carte officielle qu'il doit présenter. Vos réponses restent confidentielles. Elles sont remises à l'Insee pour établir les statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée.

Marie Christine DUBOUCHET, Danielle MASSE et Louissette ROUCHER seront nos recenseuses. Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil.



Le recensement permet

- de connaître l'évolution du nombre d'habitants
- de fournir des informations sur les caractéristiques de sa population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
- de définir les moyens de fonctionnement de la commune : participation de l'État au budget, détermination du nombre d'élus au conseil municipal et du mode de scrutin...
- d'ajuster l'action publique aux besoins de la population

RECENSEMENT FRONTALIERS



Chaque année, le canton de Genève octroie une compensation financière au département de la Haute-Savoie pour les travailleurs frontaliers. Le Conseil Départemental reverse aux communes concernées une partie de cette compensation, proportionnellement au nombre de frontaliers recensés.

Sont concernées les personnes domiciliées à Armoiy, travaillant dans le canton de Genève de nationalité Suisse ou ayant la double nationalité (suisse et française). Vous recenser en mairie est important pour permettre à la commune de percevoir la compensation genevoise (fond frontalier) et n'a aucune incidence sur votre imposition en France.

Les fonds frontaliers sont primordiaux, ils permettent à la commune de mener à bien de nouveaux projets dans l'intérêt de tous les Armoysiens.

L'ACTUALITÉ DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Nous l'avons su tardivement et n'avons donc pas pu vous prévenir suffisamment longtemps à l'avance, mais une heure avant la cérémonie annuelle de commémoration du 11 novembre 1918, a eu lieu le passage de la flamme du souvenir.

Récupérée 48 heures auparavant sous l'Arc de Triomphe à Paris et transportée en train jusqu'en Haute-Savoie, la flamme nous a été apportée par une équipe de courageux coureurs du 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins (basé à Seynod, près d'Annecy). Partis de bonne heure depuis Orcier et après un bref passage par le Lyaud, les coureurs ont bravé le froid et le vent pour venir déposer la flamme du soldat inconnu devant le monument aux morts d'Armoiy à 10 h 00. Après une minute de silence et avoir écouté la Marseillaise, les soldats ont repris leur course en direction de Thonon où ils étaient attendus pour 10 h 45. Le passage de la flamme à travers différents villages de Haute-Savoie est une action de mémoire entreprise chaque année. Nous avons été heureux et honorés qu'elle soit passée par Armoiy cette fois-ci.

Autres actualités

La nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit de doubler les effectifs pour atteindre l'objectif d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. Le contexte actuel justifie une telle montée en puissance de la réserve, qui est une composante essentielle des forces et contribue à renforcer la résilience nationale dans l'hexagone, en Outre-mer et à l'étranger.

Rappelons qu'un réserviste peut être issu de la société civile et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir absolument une expérience militaire au préalable pour pouvoir y entrer. L'activité d'un réserviste est rémunérée, non-imposable et peut constituer un véritable emploi à temps partiel. Différentes affectations sont possibles : dans les corps d'armée bien sûr, mais aussi aux directions ou aux services, voir même en état-major.

Pour en savoir plus :

<https://www.reservistes.defense.gouv.fr/>

Le 11 octobre dernier, le ministre des Armées a présenté le projet de loi de finances 2024 devant la commission sénatoriale des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. C'est un budget en hausse de 7.5 % par rapport à 2023 qui a ainsi été détaillé par Sébastien LECORNU. Il s'agit de la première étape prévue dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024-2030. Le budget de la défense en 2024 s'élèvera donc à 47,2 milliards d'euros (hors pension), soit 3,3 milliards de plus qu'en 2023.

Ce budget s'articule autour de 5 grands axes

- Poursuivre la hausse globale des crédits entamée depuis 7 ans.
- Poursuivre la réparation des armées et engager le chantier de leur transformation, ce qui implique le renforcement de la préparation opérationnelle et des capacités de soutien, la modernisation des infrastructures et de la dissuasion nucléaire, le renforcement des défenses sol-air, la hausse des stocks de munitions et la fidélisation du personnel.
- Privilégier l'optimisation des moyens en fonction du personnel plutôt que des commandes massives et spectaculaires d'armement. C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'accent est notamment mis sur la montée en puissance de la Réserve avec 3800 postes à pourvoir rien qu'en 2024.
- Préparer « la guerre de demain » en se dotant notamment de moyens cybers, reposant sur de l'intelligence artificielle ou technologiques capables d'apporter des réponses dans les milieux les plus reculés comme l'espace ou les fonds marins. Dans ce cadre et fort de l'expérience des conflits en cours, un effort particulier de 430 millions d'euros sera fait pour développer les capacités de la France en drones.
- Raviver les forces morales des armées et de la nation en renforçant l'accompagnement des blessés, la transmission de l'esprit de défense aux plus jeunes et le lien armée-nation au travers des commémorations et autres évènements.

DOMIAL
Electroménager, image et son

DÉPANN'MÉNAGER

94, rue du Sanjhon
74200 LE LYAUD

Tél. 04 50 73 99 94
pellieux.l@wanadoo.fr



G. DUBOULOZ

1 ENSEIGNE - 2 MAGASINS

Le Bricolage
Magasin Avenue Jules Ferry
74200 THONON
Tél. 04 50 71 14 65
Fax. 04 50 71 14 28

La Décoration
Magasin ZAC du Larry
74200 MARIN
Tél. 04 50 71 36 92
Fax. 04 50 70 27 81

www.dubouloz.net

LA FERME DE TROSSY







FABRICATION FERMIÈRE DE
REBLOCHON, ABONDANCE, TOMME & RACLETTE

90, route de Trossy - 74200 LE LYAUD - Tél./Fax 04 50 70 57 19
www.lafermedetrossy.com

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

LETTRE D'UN POILU

20 décembre 1917.

Ma douce Thérèse,

Voilà quelques jours que je ne t'ai pas écrit mais, vois-tu, ici dans les tranchées, il fait froid. Mes doigts sont tout engourdis, c'est à peine si j'arrive encore à manier mon fusil. Les conditions de vie pour les soldats tels que moi sont devenues insupportables. Chaque seconde, nous devons lutter contre la faim, le froid, le sommeil et la peur. Car oui, nous avons peur. Peur de voir des allemands surgir à tout moment. L'intérieur des tranchées n'est que gadoue. Cette boue se retrouve partout, même dans le pain que l'on mange une fois qu'on l'a touché. Ça a d'ailleurs un goût assez désagréable. Mais il ne nous est pas permis de faire la fine bouche puisque la nourriture se fait de plus en plus rare. Les rats ont également envahi nos tranchées. Ils sont énormes et sont encore plus laids que ceux que j'ai pu voir à la ferme. Et plus méchants. Il y a peu, ils ont tué un chien et l'ont mangé.

Nous avons tous perdu espoir de voir ce massacre se terminer un jour. Lorsque je suis parti, même si te quitter a été pour moi un déchirement, j'avais le sourire car je croyais l'État lorsqu'il nous disait que ce ne serait qu'une question de mois, que nous reviendrions vite retrouver notre petite vie tranquille. Tous les soldats l'ont cru.

Mais l'État est coupable d'un mensonge encore plus grand. Un de nos camarades est rentré de permission il y a quelques semaines. Il nous a ramené des journaux pour nous montrer ce que l'on dit aux civils à propos de la guerre. Les balles ennemies ne seraient d'aucun effet sur nous. Et le fils de la voisine alors, comment est-il mort? Un autre article aussi parlait de Verdun justement. Alors comme ça, les abris avaient tout le confort nécessaire, tel que le chauffage ou l'électricité? D'après le soldat, lorsqu'il a voulu contredire ce ramassis de mensonges, les civils ne l'ont pas cru. Ils étaient persuadés que ce qui était écrit n'est autre que la vérité. Comment peut-il en être ainsi? J'espère que tu ne fais pas partie de ces gens-là ou alors que cette lettre te fera changer d'avis.

J'espère que notre fils va bien. Je ne l'ai vu que deux fois depuis qu'il est né. J'espère que j'aurais bientôt une autre permission pour pouvoir vous rendre visite. Ces jours loin de vous deux deviennent de plus en plus insupportables.

Tout mon amour dans cette lettre pour toi et notre enfant.

René.



ÉVÈNEMENTS À VENIR

Vendredi 19 janvier	Vœux du Maire	Municipalité Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Dimanche 21 janvier	Concert Accordéon "les Amis de l'accordéon"	Municipalité Armoy	Eglise d'Armoy
Mercredi 24 janvier	Don du sang	Goutte de Vie	Le Lyaud
Samedi 27 janvier	Concours de belote	APE Armoy-Le Lyaud	Salle de la mairie du Lyaud
Vendredi 2 février	Réunion publique "adressage"	Municipalité Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Samedi 3 février	Incroyables Comestibles	Troc graines	Salle des fêtes d'Armoy
Samedi 10 février	Carnaval	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
16-17-18 et 23-24-25 février	Festival de théâtre	Foyer rural Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 20 mars	Don du sang	Goutte de Vie	Le Lyaud
Vendredi 22 mars	Lasagnes à emporter	APE Armoy-Le Lyaud	Devant le groupe scolaire
Samedi 23 mars	Soirée dansante	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 10 avril	Audition de piano	Ecole de musique Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy
Dimanche 28 avril	Cérémonie du souvenir des déportés	Municipalité Armoy	Monument aux morts d'Armoy
Dimanche 5 mai	Troc plantes	Gardien de semences	La Halle Le Lyaud
Dimanche 5 mai	Vide-greniers et vente fleurs	APE Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 8 mai	Cérémonie du 8 mai	Municipalité Armoy	Monument aux morts d'Armoy
Dimanche 12 mai	Journée de l'environnement (nettoyage de la commune)	Municipalité Armoy	Mairie d'Armoy
Samedi 18 mai et lundi 20 mai	Tournoi de Pentecôte	Club de foot Armoy-Le Lyaud	Stade Dubouloz
Vendredi 24 mai	Repas fête des mères	Municipalité Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 29 mai	Don du sang	Goutte de Vie	Le Lyaud
Samedi 1 ^{er} juin	Soirée des artistes	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Vendredi 7 juin	Audition musique	Ecole de musique Armoy-Le Lyaud	Champ Dunant Le lyaud
Dimanche 9 juin	Elections Européennes		Mairie d'Armoy
Samedi 29 juin	Kermesse école	APE Armoy-Le Lyaud	Champ Dunant Le Lyaud
Samedi 27 juillet et dimanche 28 juillet	Fête de l'été et feux d'artifice	Club de foot Armoy-Le Lyaud	Champ Dunant Le lyaud
Mercredi 31 juillet	Don du sang	Goutte de vie	Le Lyaud
Samedi 21 septembre	Soirée des artistes	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 25 septembre	Don du sang	Goutte de vie	Le Lyaud
Dimanche 6 octobre	Troc plantes	Gardien de semences	Le lyaud
Samedi 19 octobre	Fête de la châtaigne	Comité des fêtes d'Armoy	Devant la mairie
Samedi 26 et dimanche 27 octobre	Exposition artisanale	Foyer rural Armoy-Le Lyaud	Salles des fêtes d'Armoy
Lundi 11 novembre	Cérémonie du 11 novembre	Municipalité Armoy	Monument aux morts d'Armoy
Samedi 16 novembre	Soirée des artistes	Comité des fêtes	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 20 novembre	Don du sang	Goutte de Vie	Le Lyaud
Samedi 23 novembre	Loto	APE Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy
Samedi 30 novembre	Repas des aînés	Municipalité Armoy Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Samedi 7 décembre	Vente des sapins	APE Armoy-Le Lyaud	Champ Dunant Le Lyaud
Samedi 7 décembre et dimanche 8 décembre	Foire aux vins	Club de foot Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy
Dimanche 15 décembre	Noël des enfants	Comité des fêtes d'Armoy	Salle des fêtes d'Armoy
Mercredi 18 décembre	Noël des enfants du foot	Club de foot Armoy-Le Lyaud	Salle des fêtes d'Armoy

ÉGLISE

CHANGEMENT DE LA CONSOLE DROITE DE L'AUVENT DE L'ENTRÉE ET PEINTURE DES CONSOLES.



JARDIN PARTAGÉ DES HUCHETTES

TÔLES IMITATION TUILES ET CHÉNEAUX CONNECTÉS AUX CUVES DE RÉCUPÉRATION D'EAU



MAIRIE ACTUELLE

REHAUSSE DE LA RAMBARDE



VILLA SANSONNET

RÉFECTION ET PEINTURE DES BALCONS



URBANISME : INFORMATIONS ET DÉBATS

De nouvelles réunions publiques ont été organisées dans le cadre de la procédure d'élaboration du PLUi-HM (plan local d'urbanisme intercommunal habitat et mobilité) de Thonon Agglomération, qui porte sur les 25 communes du territoire. Elles se sont déroulées le jeudi 30 novembre à 19 h à l'Espace Tully à Thonon-les-Bains, et le jeudi 7 décembre à 19 h à la salle du Coteau à Douvaine.

Ces rencontres ont été l'occasion de s'informer et d'échanger sur les orientations du "projet d'aménagement et de développement durables intercommunal" (PADDi). Ce document-clé sera concrètement traduit - d'ici 2025 - dans la détermination des règles d'utilisation des sols, son enjeu est donc important.

Les orientations qui ont été présentées lors des réunions publiques ont été définies par les élus et la société civile, et placent la transition écologique au cœur du projet. Elles ont été définies après l'identification des grands enjeux en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, sur la base d'un diagnostic réalisé en 2022.

Plus d'informations

www.thononagglo.fr - Tél. 04 50 31 25 00



SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Broyage de végétaux à domicile : inscrivez-vous dès à présent !

Les équipes de broyage des végétaux à domicile sont à votre service. Vous souhaitez limiter vos déplacements à la déchetterie et profiter des bienfaits d'un broyat-maison ? Inscrivez-vous sur le site internet de Thonon Agglomération pour bénéficier de ce service offert à chaque automne et printemps. Celui-ci est entièrement gratuit pour les particuliers, pour tout volume de branchages compris entre 2 m³ et 25 m³. Le service s'accompagne en outre d'une dimension sociale puisque les prestations de broyage sont assurées par du personnel de Chablais Insertion et du LIEN (Léman Initiative Emploi Nature).

Plus d'informations et inscriptions :

www.thononagglo.fr - Tél. 04 50 31 25 00

L'info en +

Chaque année, entre 6 000 et 7 000 tonnes de déchets verts sont déposés dans les déchetteries intercommunales. Or les végétaux - comme les déchets de cuisine - sont recyclables à la maison grâce au compostage, au paillage et au jardinage au naturel.



COMPOSTEURS GRATUITS

Du nouveau dans le tri de vos déchets : réservez gratuitement votre composteur !

Épluchures de fruits et légumes, résidus de jardinage, restes de nourriture... : tous ces biodéchets représentent aujourd'hui environ 30 % de notre poubelle à ordures ménagères. Plutôt que de les jeter à la poubelle et de les incinérer, il est facile de les valoriser en les compostant.

Pour que tous les foyers puissent progressivement adopter ce nouveau geste de tri, et parce que d'ici janvier 2024 ce sera aussi une obligation réglementaire, Thonon Agglomération lance à partir de ce mois d'octobre la distribution gratuite de composteurs pour tous les foyers en habitat individuel.

Plus d'informations et réservation d'un composteur : www.thononagglo.fr

L'info en +

3 bonnes raisons de se mettre au compostage :

- Je réduis mes déchets et leur incinération, d'autant plus que les biodéchets sont en grande partie composés d'eau !
- Fini le jus et les mauvaises odeurs dans le sac poubelle.
- Je réalise un engrais naturel et gratuit pour mes plantations.



BUS FRANCE SERVICES UN NOUVEAU SERVICE D'AIDE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DU QUOTIDIEN

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ?

Quel que soit l'endroit où vous vivez, en ville ou à la campagne, France Services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics :

Caisse d'Allocations Familiales, Finances Publiques, la Poste, l'Assurance Maladie, Pôle Emploi, Agence Nationale des Titres Sécurisés, l'Assurance Retraite, le Point Justice...

Le Bus France Services vient à votre rencontre.

Les services proposés en lien avec les partenaires ci-dessus :

- Une information de premier niveau : réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...
- Une aide aux démarches en ligne : navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...
- Un contact privilégié avec certains organismes pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Le Bus France Service de Thonon Agglomération c'est aussi :

- Un service d'information et d'orientation juridique.
- Rencontrer une juriste de l'Antenne de justice et du droit du Chablais : droit de la famille, droit du travail, droit de la consommation, droit pénal, droit du logement, etc.
Les lundis matins et vendredis toute la journée
- Une aide pour vos usages numériques.
Vous avez des difficultés pour utiliser un ordinateur et être autonome dans vos démarches en ligne ?
Un conseiller numérique est présent dans le bus pour vous accompagner : création d'adresse mail, utilisation d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, découverte de logiciels pour la création de CV, d'affiches, etc.
Les lundis et mercredis.
- Un poste informatique en libre-service, avec connexion internet.
- Et ponctuellement d'autres permanences.

Service gratuit et confidentiel sans rendez-vous, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h, dans plus de 20 lieux dans l'agglomération.

Centres-bourgs, parkings de supermarchés, zones d'activités intercommunales (Vongy à Thonon-les-Bains, Les Bracots à Bons-en-Chablais et Planbois à Perrignier), et au sein du quartier Collonges/Sainte-Hélène à Thonon-les-Bains.

Pensez à vous munir de tous les documents utiles à votre démarche, ainsi que de vos identifiants et codes de connexion si vous en disposez déjà !

BUS ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Une question ?

Contactez-nous au 04 50 31 25 00
ou au 07 86 66 25 38

RÉGULATION - ENTRETIEN CHAUFFERIE - SOLAIRE
POMPE A CHALEUR - DÉPANNAGE BRÛLEUR - FIOUL - GAZ



THERMIE FLAMME

Tél. 04 50 71 45 07 - Port. 06 20 81 33 14
thermieflamme@hotmail.fr
317 rue des Bracots - ZAE des Bracôts
74890 Bons-en-Chablais

VertBoutures



Vente de boutures au particulier
Devis pour professionnels, végétalisation
d'open space, commerce, salle d'attente...

www.vertboutures.fr
vertboutures@gmail.com



Le D'JOSS Bar

13 rue de la mairie • 74200 le Lyaud
Tél : 04 50 73 38 46

Restauration le midi : du lundi au samedi
Restauration le soir : vendredi & samedi
Dépôt de pain • Presse

FRANCE SERVICES THONON AGGLOMÉRATION

CIRCUIT JANVIER-AVRIL 2024

Horaires d'ouverture
affichés 9h-11h30 et 13h-16h

janv-24

	Matin	Après-midi
lun 01 janv	Férial	
mar 02 janv	Pas de permanence (indisponibilité agents)	
mer 03 janv	Pas de permanence (indisponibilité local)	
jeu 04 janv	Sciez	
ven 05 janv	Chens-sur-Léman	Temps administratif
sam 06 janv		
dim 07 janv		
lun 08 janv	Douvaine	
mar 09 janv	Massongy	Margencel
mer 10 janv	Collonges	
jeu 11 janv	Ballaison	Lully
ven 12 janv	Anthy	Draillant
sam 13 janv		
dim 14 janv		
lun 15 janv	Douvaine	
mar 16 janv	Excenevex	Allinges (Intermarché)
mer 17 janv	Collonges	
jeu 18 janv	Sciez	
ven 19 janv	Messery	Temps administratif
sam 20 janv		
dim 21 janv		
lun 22 janv	Douvaine	
mar 23 janv	Veigy	Brenthonne
mer 24 janv	Collonges	
jeu 25 janv	Yvoire	Perrignier salle des fêtes
ven 26 janv	Loisin	Draillant
sam 27 janv		
dim 28 janv		
lun 29 janv	Douvaine	
mar 30 janv	Temps administratif	
mer 31 janv	Collonges	

févr-24

	Matin	Après-midi
jeu 01 févr	Sciez	
ven 02 févr	Chens-sur-Léman	Temps administratif
sam 03 févr		
dim 04 févr		
lun 05 févr	Douvaine	
mar 06 févr	Fessy	Allinges (Intermarché)
mer 07 févr	Collonges	
jeu 08 févr	Ballaison	Lully
ven 09 févr	Anthy	Draillant
sam 10 févr		
dim 11 févr		
lun 12 févr	Douvaine	
mar 13 févr	Massongy	Margencel
mer 14 févr	Collonges	
jeu 15 févr	Sciez	
ven 16 févr	Messery	Temps administratif
sam 17 févr		
dim 18 févr		
lun 19 févr	Douvaine	
mar 20 févr	Excenevex	Allinges (Intermarché)
mer 21 févr	Collonges	
jeu 22 févr	Yvoire	Perrignier salle des fêtes
ven 23 févr	Loisin	Draillant
sam 24 févr		
dim 25 févr		
lun 26 févr	Douvaine	
mar 27 févr	Veigy	Brenthonne
mer 28 févr	Collonges	
jeu 29 févr	Temps administratif	

Armoy, Le Lyaud, Orcier --> Allinges,
Nernier --> Yvoire,
Cervens --> Draillant

mars-24

	Matin	Après-midi
ven 01 mars	Chens-sur-Léman	Temps administratif
sam 02 mars		
dim 03 mars		
lun 04 mars	Douvaine	
mar 05 mars	Fessy	Allinges (Intermarché)
mer 06 mars	Collonges	
jeu 07 mars	Sciez	
ven 08 mars	Anthy	Draillant
sam 09 mars		
dim 10 mars		
lun 11 mars	Douvaine	
mar 12 mars	Massongy	Margencel
mer 13 mars	Collonges	
jeu 14 mars	Ballaison	Lully
ven 15 mars	Messery	Temps administratif
sam 16 mars		
dim 17 mars		
lun 18 mars	Douvaine	
mar 19 mars	Excenevex	Allinges (Intermarché)
mer 20 mars	Collonges	
jeu 21 mars	Sciez	
ven 22 mars	Loisin	Draillant
sam 23 mars		
dim 24 mars		
lun 25 mars	Douvaine	
mar 26 mars	Veigy	Brenthonne
mer 27 mars	Collonges	
jeu 28 mars	Yvoire	Perrignier, salle des fêtes
ven 29 mars	Temps administratif	
sam 30 mars		
dim 31 mars		

avr-24

	Matin	Après-midi
lun 01 avr	Férial	
mar 02 avr	Fessy	Allinges (Intermarché)
mer 03 avr	Collonges	
jeu 04 avr	Sciez	
ven 05 avr	Chens-sur-Léman	Temps administratif
sam 06 avr		
dim 07 avr		
lun 08 avr	Douvaine	
mar 09 avr	Massongy	Margencel
mer 10 avr	Collonges	
jeu 11 avr	Ballaison	Lully
ven 12 avr	Anthy	Draillant
sam 13 avr		
dim 14 avr		
lun 15 avr	Douvaine	
mar 16 avr	Excenevex	Allinges (Intermarché)
mer 17 avr	Collonges	
jeu 18 avr	Sciez	
ven 19 avr	Messery	Temps administratif
sam 20 avr		
dim 21 avr		
lun 22 avr	Douvaine	
mar 23 avr	Veigy	Brenthonne
mer 24 avr	Collonges	
jeu 25 avr	Yvoire	Perrignier salle des fêtes
ven 26 avr	Loisin	Draillant
sam 27 avr		
dim 28 avr		
lun 29 avr	Douvaine	
mar 30 avr	Temps administratif	

ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT

Coordonnée par Thonon Agglomération, l'Antenne de Justice et du Droit en Chablais est un lieu d'information sur les droits et les devoirs de chacun. Ouverte à tous, elle propose également un accompagnement pour les victimes ainsi qu'un espace de résolution des conflits.

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais met en œuvre des actions de sensibilisation, notamment autour des questions de citoyenneté.

C'EST UN SERVICE DE PROXIMITÉ, GRATUIT, ANONYME ET CONFIDENTIEL QUI, POUR CHACUN D'ENTRE NOUS, PERMET :

- Une information sur mes droits et mes devoirs

Des juristes vous renseignent sur des questions relatives au droit du travail (contrats de travail, procédures de licenciement...), au droit de la famille (pensions alimentaires, PACS, séparations...)

La Chambre interdépartementale des Notaires des Savoie assure une permanence juridique mensuelle. Un notaire vous délivre des informations au sujet de la donation, du rachat de bien en cas de divorce, du droit des successions

L'association Service Social Familial Migrants (ASS-FAM) vous reçoit pour répondre à vos demandes en termes de droit des étrangers. Un juriste vous informe et/ou vous accompagne (administrativement) au sujet de la régularisation du séjour en France, du renouvellement du titre de séjour, du regroupement familial, de la naturalisation, etc...

- Une aide quand je suis victime

Le service d'aide aux victimes assuré par l'association AVIJ des Savoie vous informe et vous aide dans vos démarches si vous êtes victime de menaces, de violences, de vols ou d'escroqueries...

Quant au Défenseur des Droits, il peut vous aider si vous êtes victime d'une discrimination, si vous avez un litige avec un service public, si vous souhaitez garantir les droits d'un enfant.

L'association Espace Femmes tient également permanence pour accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales.

- Un rendez-vous pour résoudre un litige

Les conciliateurs de justice vous offrent la possibilité de régler à l'amiable un litige vous opposant à votre propriétaire, votre voisin, un artisan...

C'est un moyen pratique vous évitant d'engager un procès.

- Un accueil personnalisé si je suis convoqué

Prévention, condamnation, suivi de votre situation... Au sein des locaux de l'Antenne de Justice et du Droit, les représentants du Ministère de la Justice vous proposent un accueil confidentiel proche de chez vous (Délégués du Procureur de la République, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

- Un accompagnement pour mes démarches administratives

L'équipe de l'Antenne de Justice vous accueille, peut vous expliquer les démarches à suivre et vous orienter vers les bons interlocuteurs : écrivain public, professionnels du droit...

Prise de rendez-vous indispensable

Quel que soit votre besoin, les intervenants de l'Antenne de Justice et du Droit vous accueillent sur rendez-vous uniquement au 04 50 17 04 82 (voir les horaires ci-dessous).

Antenne de Justice et du Droit en Chablais

10, chemin de Morcy

74200 Thonon-les-Bains

Tél. 04 50 17 04 82

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

(sauf le jeudi matin : ouverture à 9 h 30)



SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE : TADISPO

Le TADispo est un service de transport public à la demande, proposé par Thonon Agglomération. Il est destiné aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et aux personnes de plus de 70 ans, dont les déplacements ne peuvent être réalisés par des lignes de transport collectif existantes sur le territoire.

Un service spécialisé réparti sur 3 zones

Le service TADispo dessert le territoire de Thonon Agglomération, sur les 3 zones présentées ci-dessous :



ZONE 1 : ROUGE

ZONE 2 : JAUNE

ZONE 3 : VERT

Pour quels trajets ?

Les trajets réalisés à l'intérieur d'une même zone, d'adresse à adresse

Les trajets réalisés d'une zone à une autre, qui s'effectuent de point d'arrêt à point d'arrêt.

Qui peut en bénéficier ?

Le service TADispo est un service de Transport À la Demande réservé aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et aux personnes de plus de 70 ans, résidant sur le territoire de Thonon Agglomération.

Tarifs

Intra-zone : 2,5 €/ticket	20 €/mois	200 €/an
Inter-zone : 3,5 €/ticket	30 €/mois	300 €/an

Tickets vendus à bord

Paiement en espèces, carte bancaire ou chèque pour les tickets à l'unité.

Paiement par virement bancaire pour les abonnements mensuels et annuels.

Plus d'informations au 04 50 74 49 96.

Horaires

Les véhicules circulent tout l'année, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9 h à 18 h.

Comment ça marche ?

1. Adhérez au service

L'inscription est gratuite et obligatoire pour la première réservation.

Effectuez votre demande :

- Par mail : en adressant le formulaire d'adhésion que vous trouverez sur le site de l'Agglo de Thonon, dans la rubrique «Mes déplacements» dûment complété et accompagné d'une photo à tadispo@ratpdev.com

- Par téléphone : avec un conseiller en ligne au 04 50 74 49 96

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 04 50 74 49 96.

2. Réservez votre transport

Formulez votre demande de réservation, au plus tard une demi-journée à l'avance (sous réserve de disponibilité du service) :

par téléphone au 04 50 74 49 96 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h) ;

ou par mail à l'adresse tadispo@ratpdev.com

Vous recevrez une confirmation par mail ou par téléphone.

Les horaires de prise en charge sont déterminés selon les disponibilités et réservations déjà effectuées au moment de la demande. Il ne s'agit en aucun cas d'un service de transport privatif.

3. Présentez-vous au point d'arrêt

Au plus tard 5 minutes avant l'horaire convenu.

Un véhicule viendra vous chercher.

NOUS CONTACTER

Pour toute autre question concernant le service TADispo, contactez-nous :

- par téléphone au 04 50 74 49 96

- par mail à l'adresse tadispo@ratpdev.com

CONCERTS

GOSPEL

Le Gospel est une musique communicative qui transmet de nombreux messages positifs et des valeurs fortes.

Nous en avons eu un bel exemple ce **dimanche 26 novembre** à l'église d'Armoys, où un public très nombreux est venu assister à l'évènement musical du chœur « Gospel Harmonie » et de ses 40 choristes dirigé par Stella Scrivo et accompagné par des musiciens professionnels de l'école de musique « Parenthèse ».

C'est dans une église pleine « à craquer », avec des ovations enflammées, qu'un public conquis a pu, durant 1 h 30, chanter et se balancer sur des airs très connus de gospel.

Malgré le froid, la soirée s'est terminée sur le parvis de l'église autour d'un bon vin chaud et de friandises.

Les mercis et félicitations ont fusé, la foule est repartie le cœur gai et rempli de joie.



QUATUOR 441

Le **dimanche 16 juillet 2023** a eu lieu en l'église d'Armoys un concert avec le QUATUOR 441.

Ce groupe, originaire de Paris a pour habitude, depuis quelques années, d'organiser des concerts classiques dans les villages de Haute-Savoie.

A cette occasion, Cindy Favre-Victoire, cantatrice soprano et enfant du pays, ainsi que Marie De Bats, violoncelliste, se sont jointes au quatuor.

Le programme tournait essentiellement autour du compositeur Franz Schubert, avec des extraits du quatuor n°15, du quintette avec 2 violoncelles. Ils ont également donné des éléments du langage musical ainsi que le contexte historique de création des œuvres pour faire découvrir au public les richesses de la musique de ce compositeur romantique. Le public a apprécié que la commune d'Armoys présente ce type de concert.



LES AMIS DE L'ACCORDÉON

Un concert aura lieu le **21 janvier 2024** à 17 h à l'église d'Armoys avec... LES AMIS DE L'ACCORDÉON.

A cette occasion, les amis de l'accordéon seront accompagnés du Chœur « Double Croche - Evian ».



ATELIER D'ÉCRITURE

ÉCHAPPÉE BELLE

Partir en vélo, ce pourrait être un beau projet, parcourir le littoral de la côte normande d'Étretat jusqu'en baie de Somme. Cela commencerait par plan de voyage, définir l'itinéraire, décider des haltes dans gîtes et auberges,

Préparer le matériel, un vieux vélo cyclotouriste Peugeot des années 70 fera l'affaire ; après tout, il est nécessaire de satisfaire à la transition écologique et faire durer le plus longtemps possible les choses. Il a rudement belle allure le Peugeot, pas fatigué le pépère, on sent qu'il est prêt pour la plus longue des aventures, près de 700 kilomètres quand même ; il y aura, en plus, les sacoches en cuir pleine fleur qui recevront le petit matériel et enfin la remorque qui transportera la tente, le linge de maison (eh oui, on aime son confort) et la nourriture principalement lyophilisée,

Quel sera le poids approximatif de tout cet équipage ? Aucune idée, il faudrait tout peser et comptabiliser... Une chose est sûre, cela risque d'être assez lourd pour les mollets, mais avec un vélo à double plateau et cinq vitesses, tout devient possible, pas de découragement... Mais passons sur tous les détails de ces préparatifs, le début du voyage (imaginaire pour le moment) peut commencer.

Je suis au pied des falaises d'Étretat, en face des majestueuses colonnes de craie ajourées, travaillées par la mer, on se met à rêver de voyages lointains. Tout d'un coup, il ne s'agit plus de la petite reine, mais d'un grand bateau en bois magnifique qui fendrait les flots en direction de l'Amérique... Retour bien terre à terre sur le vélo et les pneus Hutchinson ; il va falloir pédaler mon gars, il n'existe pas encore de vélo à voile. La côte d'Albâtre est longue jusqu'au Tréport, mais en passant par Dieppe, la campagne normande est si belle que mon courage redouble d'enthousiasme, les prés, les belles vaches, le lin dans les champs immenses, tout me ravit ; la douceur du climat, eh oui, il faut oublier les vieux clichés qui prétendent que Normandie et Kway sont indissociables... Le soleil brille, je chante à tue tête, je suis seul sur la route, je transpire à grosse gouttes, il y a une longue côte qui me donne de la peine, mais c'est la promesse d'une belle descente à venir...

La suite du voyage au prochain épisode.

L'atelier d'écriture vous propose une **exposition de ses textes** au sein de la bibliothèque (entrée libre aux heures d'ouverture).

Prochain atelier : 31 janvier 2024 de 17h30 à 19h00, à la bibliothèque d'Armoay.

FROMAGERIE
P'tit GIROUD

3365 Chef-Lieu - 74200 ARMOY
04 50 16 43 17
fromagerie.plitgiroud@gmail.com

FILLION
IMPRIMERIE
CREATION

EUROPE
SIGNALÉTIQUE

www.europesignaletique.com
Sabine et Patrick Froissart
04 57 43 64 16 - 06 10 61 01 70


SwissLife

Éric VUAGNAT et son Equipe
GÉRONS VOTRE AVENIR

Toutes solutions d'assurances
Particuliers et Professionnels

10, av. du G^l.de-Gaulle - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 65 75
chablais@agence-swisslife.fr n° ORIAS 07006421

MARQUAGE ROUTIER
VENTE ET POSE DE PANNEAUX
DE SIGNALISATION ET DE MOBILIER URBAIN
MAGASIN DE VÊTEMENTS PROFESSIONNELS

Z.I. des Grandes Teppes - 40, rue du Brafyeu
74550 Perrignier

Quand Jean de Léry, pasteur protestant à Armoy au XVI^e siècle, évangélisait les Indiens du Brésil...

Pourquoi des pasteurs protestants à Armoy ? En 1494, Armoy a pour curé un certain Jean de Lornay, issu d'une vieille famille du Genevois dont plusieurs membres furent chanoines de la cathédrale de Genève. Ce curé, mort en 1503, décide de se démettre de sa cure et obtient en 1494 du pape Alexandre VI, un des fameux Borgia à la sulfureuse réputation, de la faire unir au chapitre de la cathédrale St Pierre de Genève. Pour, pensait-il "augmenter le traitement des prêtres, des enfants de chœur et de la fabrique" (à l'époque on appelait "fabrique" les biens de la paroisse). Cette donation fâcheuse sera à l'origine de nombreux conflits et prétentions genevoises sur Armoy. En 1536, Genève impose à Armoy la religion réformée de Jean Calvin et installe à la place des curés catholiques des ministres protestants. Dès lors, la cure d'Armoy, une des plus importantes du diocèse d'Allinges, devra verser à Genève les bénéfices qu'elle retirait du paiement de la dîme. Cette situation perdurera jusqu'en 1754 malgré les nombreuses interventions de François de Sales auprès du Duc de Savoie ou du roi de France Henri IV.

La conquête du Brésil par les Français est un des épisodes les plus extraordinaires et les plus méconnus du XVI^e siècle. L'écrivain Jean-Christophe Ruffin l'a décrite dans son livre, "Rouge Brésil", qui a obtenu le Prix Goncourt en 2001.

En 1555, le vice-amiral de Bretagne, le chevalier Nicolas Durand de Villegagnon, prend le commandement des deux navires que le roi de France, Henri II envoie au Brésil en vue d'y fonder un refuge pour les protestants persécutés en France. Cette terre, Villegagnon l'appelle "la France Antarctique". Il installe dans la Baie de Rio une colonie qu'il nomme fort Coligny. Ami de Calvin avec lequel il avait fait ses études à Orléans, Villegagnon avait demandé à ce dernier de convaincre quelques pasteurs protestants et "hommes de foi" de Genève, de l'accompagner dans son expédition. Jean de Léry fut l'un d'eux. Jean de Léry est né à La Margelle, en Bourgogne, en 1534. Sa famille, de petite noblesse protestante, s'est réfugiée à Genève en 1549. De Léry y exerce le métier de cordonnier, tout en suivant l'enseignement et la prédication de Calvin.

Après 3 ans passés au Brésil il rentre en France et revient à Genève où il achève ses études de théologie. Il se marie en 1559 et est fait Bourgeois de Genève en 1560. Genève l'envoie comme ministre du culte en France, à Belleville sur Saône près de Lyon. En 1563, il commence la rédaction de son ouvrage "Histoire

d'un voyage fait en la terre du Brésil", dont la première édition paraîtra en 1578 (photo de la couverture ci-jointe). Ce récit a fait et fait encore autorité chez de nombreux ethnologues, dont le plus connu : Claude Lévi-Strauss.

Son livre, illustré de nombreuses planches et dessins, raconte la mer et décrit la faune et la flore luxuriantes du Brésil, et surtout "les Sauvages" comme il les appelle. Chassé par les Indiens avec ses compagnons du fort Coligny où il s'était installé, Jean de Léry a vécu une année dans la jungle, au milieu des Tupinambas, des barbares mangeurs d'hommes, pourtant plus humains et plus sages, selon lui, que les chrétiens européens.

Ce sont des « sauvages » qui se révèlent accueillants malgré leur pratique de l'anthropophagie. En découvrant ces hommes d'un autre monde, notre pasteur s'aperçoit qu'il n'y a pas d'un côté les Européens bons et civilisés et de l'autre, les sauvages cruels et stupides. Faune, Flore, us et coutumes des indigènes, rien ne manque à la description du monde nouveau que Jean de Léry a découvert.

Par la suite, en novembre 1564, Jean de Léry sera nommé pasteur à Nevers, puis en 1569 à La Charité sur Loire où il échappera de justesse aux massacres de la St Barthélémy. En 1578, il est nommé pasteur à Armoy, comme l'atteste le Registre de la Compagnie des pasteurs de Genève, puis dans le Pays de Vaud, notamment à Vuflens. On imagine aisément qu'il a dû raconter son extraordinaire voyage à ses administrés d'Armoy, ébahis et sûrement incrédules.

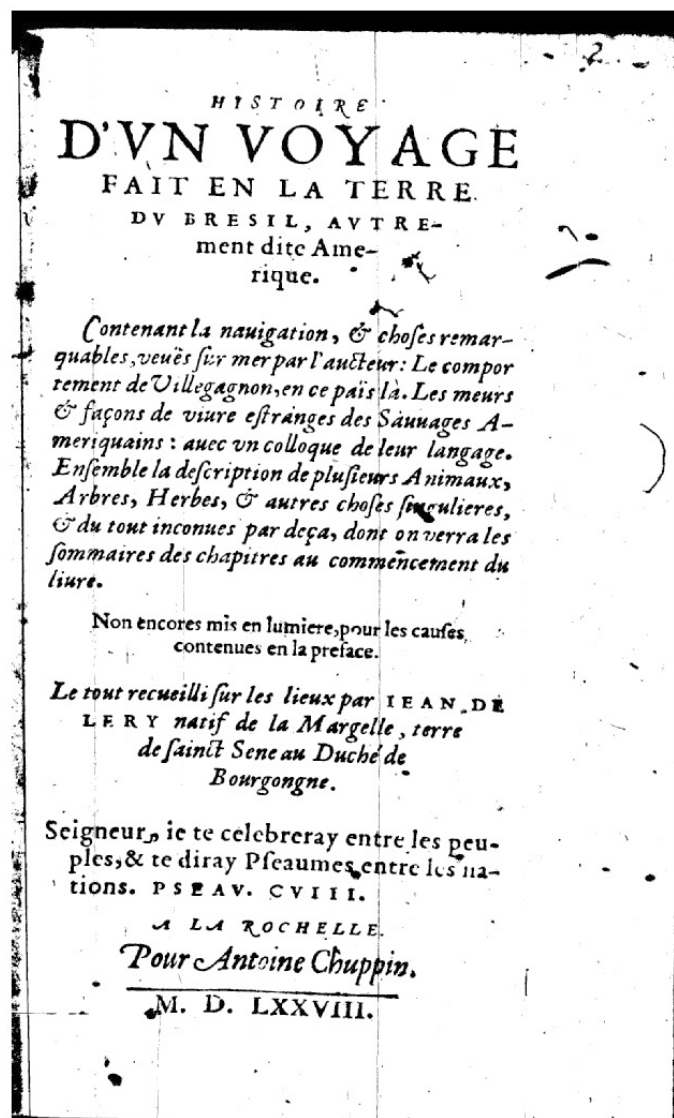
Jean de Léry est mort à Berne en 1613. Mais si l'épopée de Jean de Léry est à tout point hors du commun, il semblerait que sa vie conjugale et personnelle fut, pour sa part, tout autrement tumultueuse.

En 1559, de Léry a épousé à Genève Jeanne Rachel, une aubergiste veuve toute récente d'un nommé Otto Chautemps qui venait d'être exécuté pour blasphème. En octobre 1559, le couple est cité à comparaître devant le Consistoire de Genève pour conduite inconvenante. Il apparaît que de Léry "bat sa femme à tous propos". Devant le consistoire, celle-ci confessera que, c'est en accord avec son mari, "et ce pour une bonne raison". Le mariage ne sera pas plus heureux par la suite. Après son ministère à Armoy, nouvelle plainte devant le Consistoire en 1582 contre son épouse "qui engagerait les biens du ménage, jusqu'aux cuillères en argent et les habits et linges". Le Consistoire, jugeant qu'il n'y a pas de possibilité d'amendement de l'épouse, tranchera dans le sens du mari, excommuniera sa femme et la condamnera à faire office de servante aux prisons de Genève. Comme quoi, il était sans doute plus facile à Jean de Léry de vivre en bonne harmonie avec les Indiens cannibales qu'avec sa propre femme... Il sera à nouveau, quelques années plus tard, traduit devant le

Consistoire pour "paillardises" et "paroles impudiques" envers quelques femmes à qui il avait fait subir des gestes que l'on qualifiera de "déplacés". Il obtiendra, probablement au vu de son passé, l'indulgence du Conseil, après avoir "demandé humblement pardon à Dieu, à l'assistance et aux femmes outragées".

Un autre pasteur genevois nommé à Armoiy connu lui aussi une certaine renommée. Il s'agit du pasteur Vincent Textor. Originaire de Macon, il est étudiant à Genève dès 1559. En 1573, il se rend à Dresde où il est reçu chez Anne de Montot, comtesse de Lynar, et visite les Églises réformées de Bohême. Il assure, en avril 1578, un intérim de quelques semaines comme ministre à Armoiy avant l'arrivée de Jean de Léry. Il a publié en 1604 à Genève un traité en deux volumes intitulé "Traicté de la nature du vin, et de l'abus tant d'icelui, que des autres bruvages par le vice d'yvrongnerie". Bien que placé par ses parents sous la bénédiction de saint Vincent le patron des vignerons, M. Textor n'aimait pas que l'on abuse du vin. Son traité donne une foule d'informations historiques, sociales et médicales sur le vin, avec beaucoup de références littéraires. Le premier volume considère l'usage et les propriétés du vin dans les religions juive, grecque, latine et chrétienne. Il dresse la liste des empereurs, princes et poètes qui se sont adonnés à l'ivrognerie. Il décrit les effets du vin, le vin qui rend méchant, qui rend fou, criminel, paillard, adultère, incestueux, parricide. Le second volume préconise des antidotes destinés à se garder ou se guérir de l'ivrognerie et comment "mettre de l'eau dans son vin". Des chapitres entiers sont consacrés aux beuveries des Allemands, des Lituanien, Moscovites et des Suisses. Un autre fustige les prêtres qui boivent. Le traité s'achève sur des conseils pour un bon et sage usage du vin.

Roland Hyacinthe
Décembre 2023



LA BIBLIOTHÈQUE D'ARMOY

La bibliothèque d'Armoiy, en lien avec les 4 autres bibliothèques du réseau, participe au prix du premier roman. Venez lire les romans en lice et votez pour votre préféré. Le prix sera décerné au printemps 2024.



REPAS DES AÎNÉS

Le repas des aînés, toujours aussi attendu, s'est tenu le samedi 2 décembre.

Chaque année, ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique.

L'ambition de ce repas très apprécié, offert par la commune et le CCAS aux Armoisiens de plus de 70 ans, est bien d'honorer nos aînés et d'entretenir les liens avec eux.

C'est l'occasion pour eux de passer une agréable journée autour d'une bonne table. Pour les aînés absents pour raison de santé et inscrits au repas, un portage de repas a été assuré par des membres du CCAS.

L'animation musicale assurée par Véronique et Pierre-Luc Moinel a bien évidemment contribué à l'ambiance festive. Nos aînés ont ainsi pris plaisir à pousser la chansonnette avec nos chanteurs.

N'oublions pas tous nos commerçants qui ont contribué à l'élaboration de ce repas et que nous remercions très vivement. Que de félicitations des convives pour ce délicieux menu !

Merci également à toute l'équipe du CCAS et aux bénévoles venus prêter mains fortes.

Ce bel après-midi semble avoir atteint son objectif et réchauffé les cœurs de nos aînés à l'approche des fêtes de fin d'année.

***Au plaisir de tous vous retrouver
le 30 novembre 2024.***



AS LE LYAUD-ARMOY

Le club de foot de l'ASLA se porte bien, la première partie de saison est terminée. Le club compte un effectif de joueurs provenant des communes d'Armoay, du Lyaud, d'Orcier et des communes voisines selon les catégories, cela représente un total de 304 licenciés :

- l'école de foot (équipes U7, U9, U11 et U13) avec un total de 131 joueurs dont 8 filles.
- le groupement AALP (équipes U15, U17 et U20) en collaboration avec les clubs d'Allinges et Perrignier comptant 37 Joueurs licenciés ASLA
- les équipes séniors : 57 joueurs
- les dirigeants et dirigeantes : 59 bénévoles
- les volontaires : 14 bénévoles
- arbitres officiels : 4 personnes
- apprenti BPJEPS : 1 jeune
- les vétérans (environ 35 copains), qui se réunissent le vendredi soir dans un esprit convivial

En début de saison 2023/2024, nous avons accueilli un BPJEPS Hugo PIETROWSKI qui sera avec nous pendant 2 ans afin de préparer son diplôme d'éducateur sportif.

C'est environ une soixantaine de bénévoles qui gravitent autour de l'association pour la faire exister, une équipe soudée et motivée dirigée par le président Florent EYDELY.

"Je suis très fier de représenter les couleurs du club, cela fait 2 ans que j'ai été nommé président. Il est important pour nous que nos 2 événements soient une grande réussite car ils nous permettent de faire vivre l'association. Merci aux 2 communes ainsi qu'au département pour le soutien financier qu'ils nous apportent. Je suis heureux de contempler cette dynamique par la représentation des enfants avec les couleurs de l'ASLA. Nous proposons une boutique avec une large gamme de vêtements de sport. Le club vient de passer le seuil symbolique des 300 licenciés tout confondu, des futurs projets de l'enceinte sportive sont en discussion. Merci aux employés du SIVOM pour l'entretien du complexe sportif et merci à la famille ASLA qui sans eux rien ne serait possible." Florent E.

La fête de l'été qui a eu lieu les 29 et 30 juillet 2023 avec son traditionnel loto le samedi soir (environ 400 personnes présentes malgré la pluie), le vide-greniers, les activités pour les enfants, le repas du midi et du soir ainsi que le feu d'artifice se sont déroulés sans encombre sous un soleil magnifique.

Animations présentes : Les Pickles, Lemanime, trampoline, pêche aux canards.

Tout au long de l'année, les entraînements ont lieu sur les stades d'Armoay, du Lyaud (le Zen) et d'Orcier. Le gymnase de Margencel est utilisé en hiver pour quelques entraînements.

Une triste nouvelle est survenue en fin d'année avec la perte d'un ancien dirigeant et fidèle supporter : Monsieur Gilbert FROSSARD.

Le groupement AALP qui réunit les catégories U15, U17 et U20 saison 2023/2024 est toujours effectif, merci aux dirigeants et dirigeantes de l'équipe ASLA pour le travail de

collaboration avec le groupement car cela n'est pas toujours simple, BRAVO à tous.

Voici quelques messages des responsables des catégories de l'école de foot :

U7: "En début de saison, l'équipe a montré un excellent esprit d'équipe, développant des compétences de base telles que le dribble et la passe. Les petits footeux ont démontré une grande motivation lors des entraînements et les premiers matchs ont été prometteurs avec des moments de jeu positifs renforçant ainsi leur passion pour le football." Christophe B.

U9. "Cette année, du changement pour la catégorie U9 qui comporte 43 enfants avec 2 entraînements par semaine ce qui a permis une grande évolution de l'ensemble des enfants. Cette catégorie se compose de 6 équipes (3 en D1 et 3 en D2), nous pouvons compter sur un grand nombre d'enfants à chaque entraînement et nous sommes fiers de l'état d'esprit bienveillant qu'il y a au sein de cette catégorie. La deuxième partie de saison s'annonce prometteuse." Florent E.

U11: "Cette année, pour la première fois, l'ASLA a constitué trois équipes dans la catégorie U11. Chaque semaine, 6 filles et 27 garçons défendent les couleurs et les valeurs de notre club sur les différents terrains du district. Les résultats sportifs sont très encourageants malgré les conditions météorologiques difficiles en fin d'année. Nous espérons continuer sur la même dynamique après la trêve." Colas M.

U13: "Début de saison de nos 26 joueurs dès le mois d'août avec une victoire au tournoi de Marin en septembre et une belle évolution générale depuis plusieurs mois. Organisation en cours des tournois de fin d'année notamment un tournoi à Modane sur 3 jours. Pour financer cela, les enfants vendent des cases de tombola depuis plusieurs semaines dans les villages alentours. Des enfants et coachs toujours au taquet..." Marc R.

Les seniors sont composés de nouveaux coachs cette année, avec toujours 2 équipes. Une première partie de saison difficile, l'objectif du club est de rester en D2 et D4. Un remerciement aux supporters qui ont suivi les 2 équipes. Afin de préparer notre nouvelle saison 2024/2025, nous cherchons des joueurs pour renforcer nos équipes.

A la mi-décembre s'est déroulée l'arbre de Noël à la salle d'Armoay avec la présence de la quasi-totalité des enfants. Un moment joyeux et festif au cours duquel les parents ont pu échanger avec les dirigeants autour d'un goûter offert par le club. Chaque enfant est reparti avec le sourire et une boîte gourmande.

Dates importantes à venir pour 2024 :

- Tournoi de pentecôte le samedi 18 et lundi 20 mai
- Fêtes de l'été le samedi 27 et dimanche 28 juillet
- Salon des vins samedi 7 et dimanche 8 décembre

Un Énorme merci à toute la Famille ASLA

THÉÂTRE

Après une édition 2023 très riche en qualité de spectacles et en rencontres nous sommes très heureux de vous présenter le 22^e Festival de Théâtre d'Armoy.

Onze spectacles vous sont proposés : des comédies, de belles histoires à découvrir, un mélange théâtre et chants, des contes qui interpellent petits et grands, des textes poignants, émouvants, de beaux moments à vivre et à partager avec des troupes venant de Haute-Savoie, de Savoie, de l'Isère, de l'Ain et de l'Ardèche.

Deux week-ends hors du temps pour nous échapper, nous faire rêver, nous bousculer et nous faire rire !

Nous vous invitons donc à découvrir tous les détails de cette programmation sur notre site ou sur Facebook et dès la mi-janvier, dans nos commerces, bibliothèques...



- **Vendredi 16 février**, "Les filles aux mains jaunes"
- **Samedi 17**, "Novencento" et "Lazare"
- **Dimanche 18**, "Contes", "Le retour de Madison" et "La plus précieuse des marchandises"
- **Vendredi 23**, "Darius"
- **Samedi 24**, "Madame" et "Les grandes filles"
- **Dimanche 25**, "La jeunesse du Dr Jekyll" et "Non à l'argent"

Nous vous souhaitons un très beau début d'année et vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes d'Armoy les 16, 17, 18, 23, 24 et 25 février.

Plus d'infos sur www.festival-theatre-armoy.fr ou sur Facebook Festival de Théâtre d'Armoy



GOUTTES DE VIE

Rétrospective de 2023 en quelques chiffres

Merci aux 411 donneurs qui se sont présentés (contre 422 en 2022), soit une diminution de 2,60 % (-5,4 % en Haute Savoie). Il ne faut rien lâcher, on compte sur vous en 2024.

59 % de turnover dans le personnel de l'Etablissement Français du Sang (dont 67 % rien que pour les infirmières). L'EFS a beaucoup de mal à recruter du personnel. En cause première les horaires très particuliers des collectes (principalement en soirée avec un retour domicile bien au-delà de 22 h). C'est pourquoi en 2024, les horaires de collecte seront décalés de 30 minutes : début des prélèvements à 15 h et derniers rendez-vous à 19 h.

Du côté salaire, un effort a été entrepris, mais l'attrait de la Suisse reste fort dans cette branche professionnelle.

Entre 15 et 25 % : ce sont les donneurs qui se sont présentés sans rendez-vous. Ils sont dans la grande majorité des cas acceptés, mais nous vous encourageons vraiment à prendre rendez-vous pour une meilleure organisation des collectes.

6 c'est le nombre de collectes pour 2024, toujours un mercredi :

- 24 janvier
- 20 mars
- 29 mai
- 31 juillet
- 25 septembre
- 20 novembre



Tout le comité de Gouttes de Vie vous souhaite une année 2024 pleine de réussite et de bonheur. Et à l'heure des cadeaux, ne pas oublier que donner son sang est un cadeau inestimable.



EFS
Etablissement Français du Sang
Donner son sang, c'est donner la vie.

4

Pause A+

N'oubliez pas de vous reposer et de bien vous hydrater.

Merci pour votre don

dondesang.efs.sante.fr

f t y in i

Méchoui des Savoie
Traiteur à domicile

Vincent Meunier
74200 Le Lyaud
mechouidessavoie.com
Portable 06 11 87 74 63

- Réceptions, Mariages
- Baptêmes, Anniversaires
- Repas d'entreprise...

PETITJEAN
Christophe SAREL
Ferblanterie Cuivrerie

5, chemin de la Rette - 71200 Thonon les Bains
Tél. 04 50 73 99 58 - Fax 04 50 81 83 91 - Port 06 03 82 60 14
Site: 483 522 511 008 15

ARMOY GARAGE
RENAULT sport

SARL MARCON / MERCIER
MECANIQUE • CARROSSERIE

LES COMBES • 74200 ARMOY
Tél. +33 104 56 73 95 09
armoy.garage@wanadoo.fr

JED TOGO

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE HUMANITAIRE EN AFRIQUE

Vous êtes bénévoles, étudiants, fonctionnaires, retraités, personnel de santé ou du social...

Jed France vous informe, vous renseigne, vous forme et vous accompagne pour que votre projet se réalise : aide aux orphelins, éducation, aide et soins sanitaires et sociaux, chantier international, etc...

Jed France

E-mail : jedfrance@hotmail.fr

ou infojedtogo@gmail.com

Facebook : jed togo ou association Jed togo

Instagram : Jed togo / web : www.Jedtogo.org

Tél. +33 6 59 70 44 75



QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS HUMANITAIRES

En 2023, Jed France a continué de soutenir Jed togo afin de poursuivre la construction d'un magasin de stockage des matériels de santé dans le village de Yokélé (Kpalimé).

Dans le cadre d'un partenariat, une mission de soutien scolaire et d'animation pour des enfants en difficulté du village de Koveto (un village situé dans la région la plus pauvre du Togo) a également été conduite. Cette mission a consisté à faire des cours de soutien aux enfants en français, en mathématiques, en anglais..., le matin et à organiser des jeux et des animations l'après-midi. Une belle expérience !



DU NOUVEAU AU FOYER RURAL ARMOY/ LE LYAUD

Avec ses quelques 300 adhérents, le Foyer se porte bien ! Merci aux animateurs et participants qui contribuent à une bonne ambiance et à la bonne humeur... Les activités ont bien démarré, sauf le yoga qui n'a pas pu être maintenu faute d'un nombre suffisant de participants.

Nouveau Pour tous les gourmands qui aiment mettre les mains dans la farine, une activité vous est proposée dès janvier prochain (2024) :

- **Des ateliers de pâtisserie pour enfants de 8 à 15 ans**, les 1^{ers} mercredis de chaque mois (hors vacances) de 14 h à 17 h (20 € par séance, ingrédients et matériel fournis), ainsi que des mini-stages de 2 après-midi pendant les vacances scolaires.

1^{er} atelier le 10 janvier.

- **Des ateliers pour adultes** les 3^{es} mercredis de chaque mois, de 14 h à 17 h (40 € par séance, tout compris).

1^{er} atelier le 17 janvier.

Possibilité de s'inscrire ponctuellement aux séances, selon vos disponibilités et le programme proposé. Les dates et le programme figurent sur les affiches. Renseignements et inscriptions auprès de la permanence du Foyer du mardi matin (06 51 13 72 36), ou par mail : foyer.armoy.lelyaud@gmail.com Les places étant limitées ! Possibilité d'autres séances en fonction du nombre d'inscriptions.

*Prêts ?
Épatez famille et amis,
et régalez-vous !*



APE

C'est une nouvelle année qui commence à l'APE avec de nombreux nouveaux volontaires et surtout un changement conséquent : une nouvelle présidente ! Les 26 membres de l'APE et la quarantaine d'aides ponctuelles ont déjà été plusieurs fois à l'œuvre.

Les projets ont été nombreux en ces derniers mois de l'année 2023

L'APE a pu soutenir et supporter tous les élèves de l'école élémentaire du Lyaud-Armoiy lors du **cross** scolaire du mardi 17 octobre en leur proposant un goûter bien mérité. Bravo aux enfants !

Avant les vacances de la Toussaint, l'opération « **Goûter crêpes** » n'a pas pu aboutir mais nous reviendrons vous en proposer bientôt pour le bonheur des petits comme des grands gourmands.

L'un des temps les plus forts de l'année pour l'APE s'est déroulé le 25 novembre avec son traditionnel et très apprécié **LOTO**. Les amateurs sont venus en nombre parfois même de loin pour tenter de gagner un lot. Certains ont pu gagner des cadeaux offerts par des commerçants du Chablais et d'ailleurs. Toute l'équipe a parcouru de nombreux kilomètres pour demander des lots. Ainsi, une trottinette électrique, une télévision, un vol en hélicoptère et même un week-end à Barcelone ont pu être offerts, entre autres, aux gagnants.

Gagnants comme perdants pouvaient se restaurer agréablement de sandwiches et autres produits salés mais aussi sucrés avec les gâteaux faits maison par les parents d'élèves venus prêter main forte. Ce fut un véritable succès.



La période de Noël fut très active pour l'APE

Les parents d'élèves se sont vus offrir la possibilité de passer commande pour plusieurs **ventes au sein de l'école** (des spécialités alsaciennes, un calendrier original et illustré de la photo des enfants...).

L'APE a également organisé une **vente de sapins de Noël**. Le 9 décembre, vous avez pu récupérer votre sapin dans la bonne humeur. Nous proposons également du vin chaud, du chocolat chaud et de la tartiflette. Une vraie ambiance de Noël ! Encore un beau succès pour notre association.

De plus, les parents bénévoles de l'association ont même pu contacter le **Père Noël** qui s'est déplacé directement dans l'école le mardi 19 décembre pour les rencontrer. Ils ont tous eu un sachet de gourmandises chocolatées.

Amateurs de belote, notez cette date :
samedi 27 janvier à la salle du Cez au Lyaud !
On vous attend nombreux.

Manifestations après manifestations, c'est la possibilité de pouvoir offrir des sorties scolaires et de financer des activités pédagogiques qui nous motivent. Merci aux enseignants de nous aider à partager les informations et surtout à tous les parents d'élèves qui de près ou de loin participent aux succès de l'association des parents d'élèves.

A très bientôt,
Merci pour votre soutien.





ÉCOLE DE MUSIQUE

Une très belle année 2023 pour l'école de musique dans la construction de ses différents projets et dans sa dynamique.

L'école de musique, c'est :

- Un ensemble de cours individuels d'instruments : piano, guitare, basse, batterie, et violon (nouveau venu depuis la rentrée de septembre 2023, avec Mme Reiko Bayon Hazama).
- Des ensembles instrumentaux d'ados et d'adultes.
- Un chœur intergénérationnel, tout neuf, qui s'est produit en public pour la première fois, le 4 mars 2023.
- La possibilité de jouer sur un « vrai » piano droit acheté cette année pour la salle de musique.

Ce sont aussi des idées qui n'ont pu aboutir, comme un cours d'éveil à la rentrée ou une session de chœur d'enfants à la Toussaint. Idées que nous gardons en tête pour vous les proposer à nouveau en 2024.

Et enfin, l'école de musique, c'est aussi une équipe de 5 bénévoles motivés au sein d'un bureau dynamique !

L'école de musique a organisé quelques beaux événements cette année :

- Concert du chœur EMLA en mars en l'église du Lyaud et en juillet aux Deux Tartes,
- Une audition des élèves de piano en mai, à Armoys, des auditions/concerts festifs au champ Dunant et aux fêtes de la musique en fin d'année scolaire avec la participation des classes d'instruments, d'éveil, et des ensembles.
- Le chœur EMLA a aussi participé à la commémoration du 11 novembre.



Concerts/fête de la musique - 2, 17 et 23 juin



Premier concert du chœur EMLA - 4 mars



Audition et concert de piano à la bougie - Eglise du Lyaud - 16 décembre



L'association est aussi ravie de pouvoir s'inscrire de plus en plus dans la vie locale. Nous avons tenu un stand lors du Mystère au village, au Lyaud, en octobre. Nous collaborons avec Les deux tartes, la paroisse, ou encore la Maison d'autonomie, Pierre Zaluzny (Graphiste) et Véran Musique. Cœuvrer en réseau nous tient à cœur.

Pour terminer l'année en beauté, l'équipe a organisé mi-décembre un magnifique concert à la bougie avec un piano à queue en l'église du Lyaud et la venue d'artistes (Pierre Léger, Sylvain Nord, Ludmila Zaostrov-Dauvergne, Franck Cottet-Dumoulin et François Vasseur) autour de notre professeur de piano Jean-Marie Reboul ! Les élèves de piano ont ainsi pu faire une audition l'après-midi même, sur ce piano à queue.

Un grand merci aux municipalités pour leur soutien, au foyer rural, aux parents, et aux personnes qui nous suivent de près ou de loin.

L'équipe EMLA vous souhaite une belle année 2024 !

Vous avez des envies ? Des idées à nous soumettre ? Vous êtes intéressés par des sessions d'éveil, de chœur, pendant les vacances ? Contactez-nous !

À venir :

Mars-avril 2024 - concert du chœur EMLA

Mercredi 10 avril 2024 - audition de piano - Armoys

Vendredi 7 juin 2024 - audition/concert de fin d'année

On compte sur vous !

COMITÉ DES FÊTES

FÊTE DE LA CHÂTAIGNE - 28 OCTOBRE 2023

Ce samedi 28 octobre la pluie avait cessé. Les chapiteaux étaient installés ; encore une fois merci aux agents du SIVOM, toujours présents pour nous aider. Dès 10 h, le Comité était déjà à pied d'œuvre pour préparer votre Fête de la châtaigne : mise en place des tables, des bancs et des décorations. La préparation des châtaignes impliquait aussi de les trier et de bien les couper pour qu'elles puissent cuire correctement sur notre barbecue.

Notre cuisson était rustique ! 10 poêles secouées vigoureusement ; autant dire que nos chers membres du Comité n'ont pas eu froid au-dessus des braises ! Juste à côté, le vin chaud marinait doucement et déjà ses effluves embaumaient nos narines... Merci d'être venus si nombreux, merci pour cette ambiance conviviale et merci surtout pour votre patience !

Nous voulons aussi remercier notre magnifique trio musical Brigitte, Jean et Patrick : un bonheur que d'avoir à nos côtés ces merveilleux musiciens.

Promis ! L'année prochaine, nous chercherons un deuxième barbecue pour réduire votre temps d'attente ! Nous installerons aussi un chapiteau supplémentaire avec plus de tables et de bancs.



le Clos des Champs
Location de chambres / Studios et appartements meublés
M^{re} et M^{lle} Colloud
3562, Chef lieu
74200 ARMOY
Tél. 04 50 17 33 74
Port. 06 80 89 31 10
le-clos-des-champs@orange.fr

PARTNER CHAUFFAGE
DÉPANNAGE - INSTALLATION
ÉNERGIES RENOUVELABLES
Contrat d'entretien chaudières fuel et gaz
Pompe à chaleur - Adoucisseur
RGE
Ouiii
Ouiii
Ouiii
Yves BERNICHON / Thomas BAZZANI
partner.chauffage@gmail.com / Z.A. du Dotay - 74500 LARRINGES
Tél. 04 50 70 58 81

Vos Ongles et moi
Prothésiste Ongulaire à domicile
74200 Armoiy
06 04 00 12 79

SOIRÉE DISCO

Félicitations et bravo à vous tous, danseurs et danseuses, lors de cette soirée endiablée que vous avez enflammée !

Soirée de délire grâce à José & Co, supers musiciens et supers chanteurs.

Et que dire des magnifiques tenues qui nous ont plongés dans les années 80, dans une explosion de couleurs !

Un grand merci aussi à nos commerçants : le repas fut succulent.



Maintenant, il reste dans nos têtes des chansons gaies et entraînantes, des chorégraphies de folie et des heures festives et heureuses. Une soirée de joie !



NOËL DES ENFANTS

C'est dans un magnifique « traineau rouge » que le Père Noël est arrivé à Armoys ce dimanche 17 décembre pour passer un long moment avec les enfants d'Armoys et du Lyaud.

Quel bonheur pour eux de pouvoir se faire photographier avec le Père Noël et de recevoir des friandises de sa part !

Une table festive les attendait également, avec une multitude de gâteaux préparés par le Comité des Fêtes, ainsi que des gourmandises et boissons pour petits et grands.



En fin d'après-midi, le Père Noël a quitté Armoys en emportant avec lui le courrier collecté dans sa boîte aux lettres spéciale.

Les lutins déposeront une réponse dans chaque boîte aux lettres correspondant à l'adresse laissée sur le courrier de chacun des enfants.

La magie de Noël était présente dans les cœurs, une magie de Noël joliment partagée tout au long de ce magnifique après-midi.





LA GRAINOTHÈQUE INCROYABLES COMESTIBLES LES SENIORS PARTICIPENT À LA GRAINOTHÈQUE D'ARMOY

*Vendredi 27 octobre,
très belle après-midi au Vallon
des Vouas du Lyaud !*

Pour la deuxième fois, avec les résidents, nous avons égrené, tamisé, mis en sachets des porte-graines et graines de nos jardins pour enrichir la GRAINOTHEQUE de la bibliothèque d'Armoiy.

Sylviane, Gisèle, André, Charlotte, Marcelle, Bernadette, Paulette, Christiane et Anne-Marie, séniors de la résidence, ont participé avec joie à nos trois ateliers dont la fabrication de sachets. Chou kale frisé, blettes blondes de Zollinger, laitue du Père Faurel de Lugrin et de la Tata Georgette de Cervens... ont ainsi agrémenté la Grainothèque.



Les séniors nous ont raconté leurs souvenirs, leurs expériences de jardin, les moments de vie au Vallon des Vouas...



C'était un très joyeux moment d'échanges et de convivialité entre les résidents et nous, auquel notre équipe a été très sensible.



Nous avons continué à partager pendant un sympathique goûter offert par les séniors.

**Dernier contact avec un résident :
« Vous revenez demain ? ».**

*Arlette, Patricia, Michèle, Elisabeth et Mathieu
Incroyables Comestibles Armoiy
et Gardiens de Semences Léman 74*



A.C.C.A. ARMOY

LA CHASSE A ARMOY

En Haute-Savoie, la chasse est organisée sur le principe des A.C.C.A. (Associations Communales de Chasse Agréées).

L'A.C.C.A. d'ARMOY, a été fondée en 1968. Le président est à ce jour Mr FROSSARD Patrice.

Elle est actuellement composée de 12 membres et répond à ses obligations statutaires en terme d'accueil des différentes catégories de chasseurs.

Le territoire de la commune possède une superficie d'environ 490 ha, la chasse est pratiquée sur une superficie de 348 ha.

Conformément à la réglementation, 10% du territoire sont classés en réserve, zone où la chasse est interdite, sauf cas particulier. Sur la commune d'ARMOY, la superficie classée en réserve est de 60 ha, soit 10 ha de plus que les obligations réglementaires.

La chasse du grand gibier est la plus régulièrement pratiquée, 4 des 5 espèces d'ongulés chassables en Haute-Savoie sont présentes sur notre territoire (sanglier, chevreuil, cerf et chamois).

Jours de chasse autorisés

- Jeudi, samedi, dimanche et jours fériés : grand et petit gibier avec chiens.
- Mardi : petit gibier sans chiens

Jours de fermeture de la chasse

- Mercredi et vendredi (règlement départemental – sauf si férié)
- Lundi (règlement interne ACCA ARMOY – sauf si férié)

Secteurs de chasse

- Les travers de Dranses : de Planaise (limite avec Thonon) au creux des Chanals (limite avec le Lyaud). Zone particulièrement pentue descendant jusqu'à la Dranse, d'accès peu aisé. C'est le secteur le plus utilisé, du fait de son caractère plus "sauvage" et donc moins fréquenté.
- Le Marais du Président / Bois Vierge : zone située derrière le plateau de Lonnaz, en limite avec les communes d'Allinges et du Lyaud. Secteur moins souvent chassé, du fait de sa proximité immédiate avec les limites de communes
- La Combe des Mas : zone située entre le plateau de Lonnaz et le bourg d'Armoys, au-dessus des Bois de Ville. Ce secteur, régulièrement fréquenté par les différents usagers, est le moins exploité pour la chasse, malgré la qualité du milieu. Pour des raisons de sécurité, la chasse n'y est pratiquée quasiment que tôt le matin. Elle y est également fermée le samedi.

Signalisation

- Panneaux "ACCA ARMOY": ils sont placés sur les limites du territoire de la commune
- Panneaux permanents : des panneaux d'information sont apposés en divers endroits. Ils indiquent les jours de chasse et sont dotés d'un Qr code permettant d'avoir accès à de nombreuses informations sur l'organisation de la chasse en Haute-Savoie. Ils sont placés en hauteur en raison des problèmes de vandalisme.
- Panneaux temporaires : lorsqu'une battue est organisée (à partir de 4 chasseurs), des panneaux "Chasse en cours" sont disposés sur les accès principaux des secteurs chassés. Ils sont retirés à la fin de la battue.
- Panneaux "Réserve de chasse et de faune sauvage": ces panneaux sont disposés sur les limites du secteur placé en réserve. Leur lecture peut parfois prêter à confusion, en effet, il faut entendre "Réserve de faune sauvage, chasse interdite", et non "Zone réservée à la chasse", comme certains pourrait le penser.
- Le partage des espaces naturels est aujourd'hui une notion systématiquement prise en compte par les différents usagers. La chasse est autorisée environ une soixantaine de jours pour la saison à venir. Une année comptant 365 jours, il reste 310 jours durant lesquels elle est interdite sur le territoire. En terme de nombre de journées, le partage est donc largement à l'avantage des autres usagers.
- Le secteur des "Bois de Ville" offre environ 80 ha (60 ha sur ARMOY, 20 ha sur THONON) classés en réserve. Les promeneurs peuvent donc s'y rendre en tout temps, la chasse y étant interdite. Ce secteur jouxtant la zone de la Combe des Mas, nous invitons les usagers à le privilégier les jours de chasse, (jeudi et dimanche), plutôt que d'emprunter le chemin de "Vers Glaise" qui traverse la zone chassable.
- Dans un souci d'amélioration de la sécurité, les chasseurs sont tenus de porter un vêtement à haute visibilité permettant de les visualiser plus facilement. Il n'existe aucune obligation dans ce sens pour les autres usagers. Néanmoins, il est tout aussi important pour nous de pouvoir identifier de loin les promeneurs ou cyclistes, notamment dans les zones boisées. Pour votre propre sécurité, nous vous engageons à porter un vêtement de couleur vive, permettant d'être vu et identifié de loin et rapidement.
- Le respect et la politesse sont deux éléments essentiels pour assurer une cohabitation apaisée. Nous tenons à remercier la grande majorité des usagers avec qui cela se passe au mieux. Il reste parfois quelques personnes avec lesquelles il nous faut dialoguer et faire preuve de patience.

Nous espérons que ces quelques précisions sur notre activité leur permettront de mieux nous comprendre, pour le bien être de tous.

LES URGENCES, C'EST PAS UNE ÉVIDENCE !

En période hivernale, les tensions dans les services d'urgence sont amplifiées, entre autres avec la circulation des virus de l'hiver. Plus que jamais, en périodes de congés, il est important d'adopter les bons réflexes en cas de besoins de soins immédiats.

Les services des urgences ont vocation à accueillir des patients dont l'état de santé requiert des soins rapides et adaptés dont l'absence mettrait en jeu leur pronostic vital ou pourrait conduire à l'altération grave et durable de leur état de santé.

Avoir rapidement besoin de soins n'est pas forcément synonyme de passage systématique aux urgences.

Mes réflexes avant de me déplacer aux urgences

1. Je prends conseil auprès de mon médecin ou de mon pharmacien
2. Je trouve un lieu de consultation sans rendez-vous
3. J'appelle le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes)

Si j'ai besoin de soins immédiats, j'appelle en priorité mon médecin traitant. Si je n'en ai pas ou qu'il n'est pas disponible, je trouve un lieu de consultations sans rendez-vous près de chez moi. Plusieurs types de structure de soins sont susceptibles de pouvoir vous accueillir (centre de santé, maison de santé, maisons médicales de garde, etc.), consultez la carte interactive sur le site de l'Agence régionale de santé pour vous aider.

En dernier recours, et avant de vous déplacer aux urgences, appelez le 15. Le centre 15 vous orientera selon votre état et votre besoin de prise en charge. Vous pourrez bénéficier de conseils médicaux par téléphone et/ou être orienté vers une consultation ou un service d'urgences, le cas échéant.

Vous avez prévu de profiter de la montagne pour pratiquer des sports d'hiver ? suivez les recommandations des médecins de montagne :

<https://www.mdem.org/prevention-sport-dhiver>

En Auvergne-Rhône-Alpes, 80 cabinets de montagne peuvent vous recevoir en cas de besoin de soins.

De nombreuses situations ne justifient pas de se rendre aux urgences. Vous aussi, adoptez les bons réflexes cet hiver et faites passer le message autour de vous !

Plus d'informations sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/les-urgences-cest-pas-une-evidence-0>

LES URGENCES C'EST PAS UNE EVIDENCE

- Besoin d'un renouvellement d'ordonnance
- Coup de chaleur
- Infection bénigne...

CERTAINES SITUATIONS NE JUSTIFIENT EN RIEN DE SE RENDRE AUX URGENCES.

MES RÉFLEXES avant de me déplacer

1. Je prends conseil auprès de **MON MÉDECIN** ou de **MON PHARMACIEN**
2. Je trouve un lieu de **CONSULTATION SANS RENDEZ-VOUS**
3. J'appelle **LE 15**

[auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr)



OCTOBRE ROSE

Depuis bientôt 3 décennies, le 1^{er} octobre marque le début d'une campagne dédiée à la lutte contre le cancer du sein.

Rappelons que cette maladie reste la première cause de décès par le cancer chez les femmes en 2023.

Le dépistage est essentiel.

Cette année notre commune s'est engagée et investie pour cette cause.

La commission fêtes et cérémonies ainsi que des élus, ont durant plus d'un mois de travail collectivement fabriqué divers ornements uniquement à partir de matériaux et objets de récupération.

Un grand merci à tous et plus particulièrement à Patrick VITTEY, conseiller municipal, pour son investissement dans ces fabrications en bois, à l'entreprise GAGNAIRE FLEURS pour nous avoir offert une grande

partie des plantes fleuries, au tennis club d'Armoay pour avoir fourni les balles, à ceux qui nous ont donné les palettes, et enfin aux agents du SIVOM qui nous ont apporté leur aide pour l'installation.



Pour la campagne 2024 nous espérons continuer nos fabrications et surtout créer une action inédite qui permettrait de venir en aide aux différentes associations qui militent pour cette noble cause.





PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET HT

Région Rhône Alpes-Auvergne :	250 000,00 €
Département :	220 000,00 €
DETR :	200 000,00 €
Autofinancement	
- Emprunt	800 000,00 €
- Fonds propres	108 000,00 €
TOTAL HT	1 578 000,00 €



Merci aux différents acteurs qui ont apporté leur soutien financier à ce projet : l'Etat, la Région, le Département.



LA FIBRE À ARMOY : ENFIN !

On l'aura beaucoup attendue, mais ça y est : la totalité de la commune d'Armoiy est éligible à la fibre. S'ils ne vous ont pas encore démarché, il est donc temps de demander à vos opérateurs de changer votre vieil abonnement basé sur un réseau en cuivre de type ADSL pour un abonnement adapté à la fibre. Ce changement nécessite une intervention chez vous de la part de votre opérateur afin de relier votre domicile au réseau de câbles de fibre installé depuis 2022 sur l'ensemble du territoire communal et afin de changer votre « box ». Il est utile de savoir à l'avance comment votre domicile est relié au réseau ADSL avec ses câbles en cuivre afin de guider les installateurs dans le cadre de l'intervention. Ce n'est pas si facile et il convient peut-être pour cela de demander conseil à votre électricien au préalable.

A part quelques soucis techniques éventuels lors de l'installation, celles et ceux qui sont « passés à la fibre » sont globalement satisfaits. La connexion à Internet est sensiblement plus fluide.

Nous vous rappelons que ce changement est obligatoire si vous souhaitez conserver l'accès à l'Internet. Le réseau en cuivre ADSL est appelé à être retiré.

Sensible aux aléas météorologiques et à l'humidité, le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits et ne répond plus aux besoins sans cesse croissants des Français en matière de télécommunications.

Pour rappel : la "fibre", qu'est-ce que c'est ?

On parle en fait ici de fibre « optique ». Son principe a émergé au début du XX^e siècle mais elle s'est concrètement et techniquement développée à partir des années 1970. Il s'agit de câbles entourés d'une gaine et constitués de verre ou de plastique dont la propriété est de conduire la lumière. La transmission d'information s'effectue donc par le biais d'ondes lumineuses, ce qui accroît la capacité et la vitesse de transports des informations, notamment numériques.

Devrez-vous changer d'abonnement téléphonique ?

Votre opérateur vous contactera et vous proposera d'opter pour un abonnement « fibre ». Vous pourrez conserver votre numéro de téléphone à la condition de demander sa portabilité. Les prix varient d'un opérateur à un autre et il convient de négocier ces offres avec eux en fonction de vos besoins.

altitude Infra HAUTE SAVOIE

Configuration de la carte

Fond de carte

Attacher

Vue Plan

Vue Satellite

Les zones de déploiement Très Haut Débit de HAUTE SAVOIE

La fibre FTTH HAUTE SAVOIE (grand public)

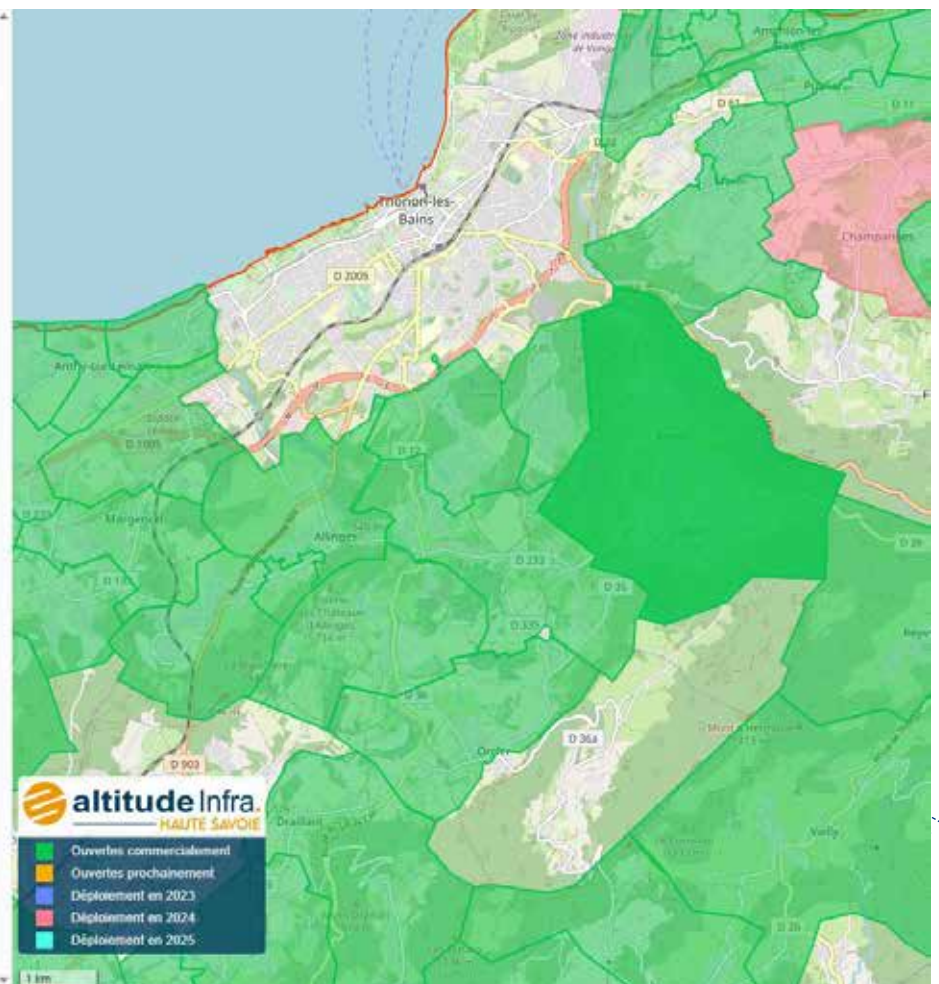
- Ouvertes commercialement
- Ouvertes prochainement
- 2023
- 2024
- 2025

L'état d'avancement de la fibre FTTH (grand public)

Eligibilité des logements

- Raccordé
- Éligible
- Prochainement éligible
- Correction technique en cours
- Raccordable sur demande
- En cours d'étude

REINITIALISER



Amusons-nous un peu...

LA PAGE JEUX

Blaques courtes

« Ne trouves-tu pas que ça sent mauvais ? », demande l'œil gauche à l'œil droit.

Et l'œil droit répond : « Si, entre toi et moi, je trouve même que ça sent à plein nez. »

« Je ne sais pas ce qu'il se passe aujourd'hui : je me sens tout serré dans mon costume », dit Superman.

Batman lui répond : « C'est normal ! Tu as mis une taille S !... »

Devinettes

Qu'est-ce qui commence par « E », se termine par « E » et ne contient qu'une seule lettre ?

Réponse : une enveloppe

Que peut-on trouver à la fois dans la mer et dans le ciel ?

Réponse : une étoile

Comment appelle-t-on une vache qui joue du saxophone ?

Réponse : « une meu-sicienne »

Mots fléchés (force 1)

DE CE FAIT	SCOOTER DES PISTES	APPELÉS	MONNAIE AU PAYS DU SOLEIL LEVANT	CLASSE OU L'ON APPREND À LIRE	IL NOUS FAIT JOUER AU TIERCE BASE	CAPTIVANT
BIEN MÉLANGÉ	PÂTE ITALIENNE	CRÊPES				IL N'A RIEN D'UN AMATEUR
				PAYSAGE ARGENTIN		
				GRAINS PASSAGERS		
DU PAYS DE NOS ORIGINES			MARQUE D'UNE JEUNE VOLONTÉ		FIABLES ET SÉRIEUX	
JUX-TAPOSÉS			CUBÉE		PRIT UN RISQUE	
				DEVANT CE QUI VOUS APPARTIENT		ANCIEN ACCORD
				SIFFLER		IRLANDE GAÉLIQUE
COIFFURE MILITAIRE	ENDORMI AU BLOC					DIEU GREC DE L'AMOUR
	PRÉSENTOIR À VIANDE		ENTRE L'EUROPE ET L'ASIE			
COUVERTURES DE MAISONS					ALLA AU HASARD	
BOUE					SUR LA BOUS-SOLE	
			PÉRIODES D'UN CERTAIN TEMPS			VIEUX CHEVALIER ESPION (D')
INTENSE JOIE D'UNE FOULE				IL DOIT SE BAISSER PAR DIS-CRÉTION		PERSONNAGE SUR LE CALENDRIER

État civil

NAISSANCES

Owen RINGOT	Juillet 2023
Laya BOURAS	Août 2023
Naomie LORTSCH	Septembre 2023
Abel RAMOS	Octobre 2023
Elio FRANCOIS	Octobre 2023
Léna LECLERC	Novembre 2023

MARIAGES

Jean-Claude LOPES et Murielle PERIN,
le 1^{er} juillet 2023

Killian TRUCHOT et Nadia BERNARD,
le 5 août 2023

DÉCÈS

Georges DEVILLE,
le 24 septembre 2023

Josiane NIQUET-FORTUNE,
le 9 novembre 2023

Said OUSSANE,
le 24 novembre 2023

Gilbert FROSSARD,
le 9 décembre 2023



1, rue des Ursules - THONON
04 50 71 97 27
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

6, rue de l'Eglise - EVIAN
04 50 49 75 02
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

571, route de Bonnatrait
SCIEZ-BONNATRAIT
04 50 72 12 94
ouvert 7j/7 de 11 h 30 à 14 h 00 et de 18 h 00 à 22 h
le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 30

3565 Chef-Lieu - ARMOY
06 10 66 28 31
ouvert du mercredi au dimanche soir uniquement
de 18 h 00 à 21 h 30 - le vendredi et samedi jusqu'à 22 h 00



SUPERETTE
Nouveau : Loto

- Épicerie, fruits et légumes
- Rayon bio
- Fromage coupe
- Produits locaux
- Presse
- Mondial relay
- Clés minutes
- Terrasse

3565, Chef-lieu - 74200 ARMOY
Tél. 04 50 73 98 22



Entreprise Bruno Couedel depuis 2003
MENUISERIE | AGENCEMENT

FONTANEL Romain - 06 26 38 52 89
8, route Impériale - 74200 ANTHY - 04 50 71 60 39



9, avenue de Champagne
74200 THONON-LES-BAINS
Tél. 04 50 71 01 33
Fax 04 50 26 59 22
gilletfleurs@wanadoo.fr



Cabinet MIDROIT s.a.r.l. www.cabinet-midroit.fr

Vous êtes un particulier	Vous êtes une entreprise
<ul style="list-style-type: none">• Vous vendez / vous louez des diagnostics obligatoires sont à réaliser (Amiante, Métré, plomb, Performance Energétique, Electrocité, Gaz)	<ul style="list-style-type: none">• Industrie / ERP• Contrôles réglementaires obligatoires• Installations électriques et gaz• Engins de levage

• Réparations câbles chauffants
• Thermographie infrarouge
• Infiltrométrie / Test d'étanchéité à l'air / attestation RT 2012

Et bien d'autres prestations.

Renseignez-vous au 04.50.71.16.36 ou sarl.midroit@orange.fr

MARCHÉ DE NOËL VIVAL

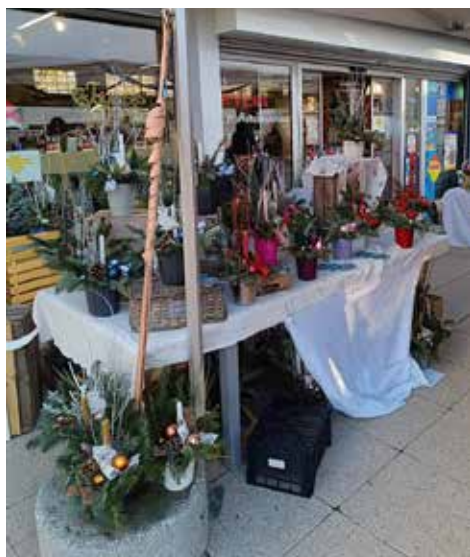
Muriel et David de VIVAL Armoy ont, avec leur petit marché de Noël, une nouvelle fois animé la place des commerces le samedi 16 décembre dernier.

Ce ne sont pas moins d'une douzaine de stands qui ont pu étaler, pour le plaisir des yeux, leurs fabrications artisanales : carterie, vente de thé local, de savons, de produits cosmétiques, de création de boutures (plantes), de décorations avec des objets de récupération, des fabrications en tissu cousues main, des objets en bois, des escargots, compositions naturelles pour l'Association G'em dont la recette est reversée à l'Association des enfants du Léman, de magnifiques petits chalets bois, et un food truck pour régaler les papilles des visiteurs. Une petite loterie a permis à une heureuse gagnante de se voir remettre le magnifique coli préparé et offert par VIVAL.

L'arrivée du Père Noël assisté d'une jolie princesse, avec un panier chargé de papillotes a fait rêver les enfants et donné à ce petit marché l'esprit de Noël tant attendu.

Nous espérons que Muriel et David nous feront encore rêver en 2024.

Merci à eux !





sarl DANTONY ELECTRICITÉ
 ■ Alarmes ■ Interphone ■ Domotique
 ■ Automatisation de portails
 ■ Chauffage électrique
 129C, chemin de la Folatière, sur Lonnaz
 74200 ARMOY - Tél. 06 27 13 42 17
 dantony.electricite@yahoo.fr


La Calèche
Chez Deville
BOULANGERIE - PATISSERIE
 THONON 8, Bd Carnot - ARMOY Chef-lieu
 04 50 71 16 93 04 50 73 94 58

Pompes Funèbres Chablaisiennes
MERCIER
 SALONS FUNÉRAIRES • SALLE DE CÉRÉMONIES
 INHUMATION - CRÉMATIION • MARBRERIE
 2, rue Charles-Buet
 THONON-LES-BAINS

 04 50 26 53 04
 pfch@wanadoo.fr
 pompesfunebreschablaisiennes.com

FROMAGERIE

3565, Chef-lieu - 74200 Armoiy



BOUCHERIE D'ARMOY

04 50 17 49 91

Ouvert du mardi au samedi de 7 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h.



BELLA PIZZA

300, chemin Rural d'Armoiy au Chanal 74200 Armoiy. 06 10 66 28 31 Ouvert du mercredi au dimanche de 18 h à 21 h 30.

Vente à l'emporter de pizzas.

VIVAL

04 50 73 98 22

Ouvert du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 7 h 30 à 12 h. VIVAL fait également point-relais.

Pensez à vous offrir une douceur en venant chercher vos colis !



BOULANGERIE

Ouvert du mardi au samedi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h et le dimanche de 6 h 30 à 12 h 30.



Nos voisins les lyaudins :

D'JOSS BAR

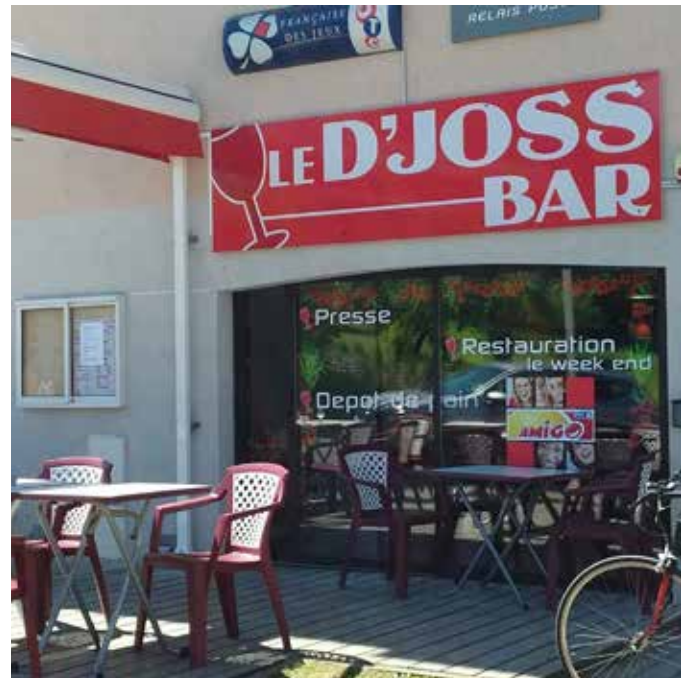
13, rue de la Mairie

74200 Le Lyaud

04 50 73 38 46

Bar, restauration, vente à l'emporter...

Le point de poste est également un des services proposés, à deux pas d'Armoiy, pensez-y !



LE MARCHÉ

du Lyaud tous les samedis matin, avec des produits locaux.

Et bientôt, plus encore...

Pensez à vos commerçants pour les fêtes et suivez-les sur leurs pages Facebook afin de ne rien rater !

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Il peut vous renseigner sur les démarches administratives concernant l'aide sociale (aide alimentaire, logement, perte d'autonomie).

Un rendez-vous peut être pris en mairie en vue d'une visite à votre domicile.

CONSTRUCTIONS

Il est rappelé que tous types de travaux (clôture, abri, piscine,...) nécessitent une demande d'autorisation préalable en Mairie.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE D'ARMOY

Tél. 04 50 70 57 68

Horaires d'ouverture :

lundi 14 h - 17 h 30

mercredi 14 h - 17 h 30

vendredi 16 h 30 - 18 h 30

samedi 10 h - 12 h

SIVOM (SERVICES TECHNIQUES, AFFAIRES SCOLAIRES, CANTINE ET GARDERIE)

Tél. 04 50 73 97 84

Mail : sivom@armoylyaud.fr

ÉCOLES

École élémentaire et maternelle :

Madame Cathy CHIFFLET, Directrice : 04 50 70 54 52

ENEDIS (DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ)

08 10 33 32 74 ou 30 74

DÉCHETTERIE D'ALLINGES

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 17 h 30

mardi : 8 h - 11 h 45 / 13 h 30 - 18 h

Fermeture hebdomadaire le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

<https://www.thononagglo.fr/53-dechetteries.htm#par1443>

Mail pour tout échange avec l'équipe municipale
armoyvillage@gmail.com

NUMÉROS UTILES

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04 50 36 11 02

(Bons-en-Chablais)

Centre hospitalier : 04 50 83 20 00

Pôle Santé Armoys :

• Cabinet de kinésithérapie :

Thierry Coupeau : 04 50 73 78 53

• Orthophoniste :

Marielle Bluteau : 06 45 54 88 53

• Cabinet infirmier d'Armoys :

Johanna Gauch et Pascal Garino :
06 21 21 80 91

• Masseuse-kinésithérapeute :

Sylvie Beck-Mottet - Soins à domicile
06 78 86 68 60

SOS médecin : 3624

COVID-19 : armoycovid19@gmail.com

Pharmacie de garde : 3237

